

# **MEMORIAL**

## Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



## **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 551 8 juin 2005

## SOMMAIRE

Aerea S.A., Luxembourg	bourg	29
Agence Immobilière Weckbecker S.A., Luxem-	Group International Finance Holding S.A., Luxem-	
bourg	bourg	29
Allied International Consultants, S.à r.l., Luxem-	Halsey Group, S.à r.l., Luxembourg	42
bourg 26425	Helvetia Patria Fund, Sicav, Luxembourg 264	31
Alphivic, S.à r.l., Luxembourg 26431	Imaginations S.A., Luxembourg	42
Anirek Holding S.A., Luxembourg 26440	Integrated Network Solutions (Luxembourg) S.A.,	
Anzi-A S.A., Senningerberg	Luxembourg	27
Aprovia Luxembourg Groupe Usine Nouvelle,	Logis Décor S.A., Foetz	43
S.à r.l., Munsbach	Longueville S.A., Luxembourg 264	33
Atout Immo S.A., Luxembourg 26424	Matricardi Europe S.A., Luxembourg 2647	26
Avrius S.A., Luxembourg	Medirel, S.à r.l., Luxembourg 2644	42
AW Stuck, S.à r.l., Luxembourg 26441	Mercandia S.A., Luxembourg 2644	44
AW Stuck, S.à r.l., Luxembourg 26441	Modèles Par Poste, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 2647	27
AW Stuck, S.à r.l., Luxembourg 26441	Parisian Property Partners, S.à r.l., Luxembourg. 264	34
Blu Bel In S.A., Luxembourg 26442	Passage Fitness First Luxembourg S.A., Sand-	
Bricourt S.A., Luxembourg 26433	weiler	27
Brutonhurst S.A., Luxembourg 26428	Pegasio S.A., Luxembourg 264	33
CAE Investments, S.à r.l., Luxembourg 26428	PepsiCo Finance Europe Limited S.A., Luxem-	
Ciments Français International S.A.H., Luxem-	bourg	31
bourg 26433	Pfizer Enterprises, S.à r.l., Luxembourg 264	41
Ciments Français International S.A.H., Luxem-	Point of Oaks Luxembourg S.A., Luxembourg 2640	02
bourg	Point of Oaks Luxembourg S.A., Luxembourg 2640	02
Colinas S.A., Luxembourg	Prospero S.A., Luxembourg 2643	30
Debafin S.A., Strassen	Saft Beta, S.à r.l., Luxembourg 264	46
Ecole de Danse Annette Kohner, S.à r.l., Luxem-	Saft Beta, S.à r.l., Luxembourg 264	48
bourg 26432	Saft Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 264	02
Eifin S.A., Luxembourg	Same Day Consulting, S.à r.l., Luxembourg 2642	26
Eon Holding S.A., Luxembourg 26443	(Les) Saveurs de la santé S.A., Luxembourg 264	43
<b>ESTP S.A., Luxemburg</b>	(Le) Sires S.A., Luxembourg 264	44
Europäisches Bau- und Dienstleistungszentrum	Sogeka S.A.H., Luxembourg 2643	32
Luxembourg S.A., Luxembourg 26429	Sogeka S.A.H., Luxembourg 264	41
Euroscor, Sicav, Luxembourg 26445	Specta-Unternehmensberatung, GmbH, Berel-	
EVK-Lux S.A., Wormeldange	dange 2642	25
Fin-Select S.A., Strassen	Star Athlon S.A., Luxembourg	30
Finref S.A., Luxembourg	Steelstone Invest S.A., Luxembourg 2643	32
Firetec, S.à r.l., Bertrange	Sunset Holdings S.A., Luxembourg 264	44
General O & R International S.A., Windhof 26427	Sunset Holdings S.A., Luxembourg 264	45
Group International Finance Holding S.A., Luxem-	Tuono S.A., Luxembourg 2647	28
bourg	Ventures International S.A., Luxembourg 264	45
Group International Finance Holding S.A., Luxem-	Zarattini Advisory S.A., Luxembourg 2643	31



## POINT OF OAKS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.572.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2005.

Signature.

(012437.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

## POINT OF OAKS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.572.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2005.

Signature.

(012436.2/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

## SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: 12,000,000.- EUR.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 96.697.

In the year two thousand and five, on the second day of the month of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the associates of SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, incorporated on 30<sup>th</sup> October 2003 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1245 of 25<sup>th</sup> November 2003. The articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 31<sup>st</sup> August 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1290 of 16<sup>th</sup> December 2004.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and Scrutineer Me Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all 420,000 class A shares and all 60,000 class B shares in issue were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

- 2. That the agenda of the meeting was as follows:
- A. Amendment, restructuring and restatement of the issued share capital of the Company by:
- 1. the creation of eight separate classes of shares namely Class A 1, Class A 2, Class A 3, and Class A 4 and Class B 1, Class B 2, Class B 3, and Class B 4, each with such rights and obligations as set out in the amended and restated articles of incorporation of the Company pursuant to item B of the agenda;
- 2. determination of the rights and obligations of the new classes of shares in particular in case of a repurchase and cancellation of shares of one or more classes;
- 3. the re-classification the existing issued shares in the Company into shares of the separate eight classes of shares as follows:

105,000 Class A shares into 105,000 Class A 1 shares

105,000 Class A shares into 105,000 Class A 2 shares

105,000 Class A shares into 105,000 Class A 3 shares

105,000 Class A shares into 105,000 Class A 4 shares and

15,000 Class B shares into 15,000 Class B 1 shares

15,000 class B shares into 15,000 Class B 2 shares

15,000 class B shares into 15,000 Class B 3 shares

15,000 class B shares into 15,000 Class B 4 shares

the shares of each shareholder to be re-classified pro-rata (taking into account whole numbers of shares) as set out below.



4. acknowledgment and approval by each shareholder of the new capital structure of the Company, the reclassification of the shares and the shareholders of the shares in the eight separate classes of shares as set out herebelow:

Shareholder	Class of	Number
	shares	of shares
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES ONE LIMITED	A1	42,588
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES TWO LIMITED	A1	44,304
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES THREE LIMITED	A1	1,652
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES FOUR LIMITED	A1	7,927
OFFICERS NOMINEES LIMITED	A1	1,911
HVB OFFENE UNTERNEHMUNGSBETEILIGUNGS AG	A1	6,618
Total Class A 1 Shares		105,000
SAFT OPERATIONAL INVESTMENT, S.à r.l	В1	15,000
Total Class B 1 Shares	Di	
		15,000
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES ONE LIMITED	A2	42,588
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES TWO LIMITED	A2	44,304
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES THREE LIMITED	A2	1,651
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES FOUR LIMITED	A2	7,928
OFFICERS NOMINEES LIMITED	A2	1,911
HVB OFFENE UNTERNEHMUNGSBETEILIGUNGS AG	A2	6,618
Total Class A 2 Shares		105,000
SAFT OPERATIONAL INVESTMENT, S.à r.l	B2	15,000
Total Class B 2 Shares		15,000
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES ONE LIMITED	A3	42,589
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES TWO LIMITED	A3	44,304
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES THREE LIMITED	A3	1,651
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES FOUR LIMITED	A3	7,927
OFFICERS NOMINEES LIMITED	A3	1,911
HVB OFFENE UNTERNEHMUNGSBETEILIGUNGS AG	A3	6,618
Total Class A 3 Shares		105,000
SAFT OPERATIONAL INVESTMENT, S.à r.l	В3	15,000
Total Class B 3 Shares	ъэ	
		15,000
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES ONE LIMITED	A4	42,589
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES TWO LIMITED	A4	44,303
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES THREE LIMITED	A4	1,652
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES FOUR LIMITED	A4	7,928
OFFICERS NOMINEES LIMITED	A4	1,911
HVB OFFENE UNTERNEHMUNGSBETEILIGUNGS AG	A4	6,617
Total Class A 4 Shares		105,000
SAFT OPERATIONAL INVESTMENT, S.à r.l	B4	15,000
Total Class B 4 Shares		15,000

B. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company in particular without limitation in order to include the amendments pursuant to the items hereabove (creation of eight separate classes of shares, determination of rights and obligations thereof, re-classification of shares into shares of such new classes), substantially in the form (Draft 5-050127) as attached to the proxies, the proxyholder being however expressly authorised and empowered to make, and agree to, such changes and amendments as deemed appropriate.

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

#### First resolution

The meeting resolved to create eight separate classes of shares namely Class A 1, Class A 2, Class A 3, and Class A 4 and Class B 1, Class B 2, Class B 3, and Class B 4, each with such rights and obligations as set out in the amended and restated articles of incorporation of the Company pursuant to item B of the agenda and the resolution herebelow.

The meeting then resolved to determine the rights and obligations of the new classes of shares as set out in the amended and restated articles of the Company as approved under the second resolution in particular without limitation in case of a repurchase and cancellation of shares of one or more classes.

Thereupon the meeting resolved to reclassify the existing issued shares in the Company into shares of the separate eight classes of shares as follows:

105,000 Class A shares into 105,000 Class A 1 shares

105,000 Class A shares into 105,000 Class A 2 shares

105,000 Class A shares into 105,000 Class A 3 shares

105,000 Class A shares into 105,000 Class A 4 shares



and

15,000 Class B shares into 15,000 Class B 1 shares

15.000 class B shares into 15.000 Class B 2 shares

15,000 class B shares into 15,000 Class B 3 shares

15.000 class B shares into 15.000 Class B 4 shares

the shares of each shareholder to be re-classified pro-rata (taking into account whole numbers of shares) as set out below.

In light of the above the meeting and each shareholder acknowledged and approved the new capital structure of the Company, the re-classification of the shares and the shareholders of the shares in the eight separate classes of shares as set out in the agenda of the meeting.

#### Second resolution

The meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company as set out hereafter:

## «Amended and restated Articles of Incorporation

- **Art. 1. Name.** Between the initial subscribers and those who become holders of the Shares (parts sociales) thereafter, a limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company») is constituted and existing, governed by these Articles of Incorporation and the relevant legislation.
- **Art. 2. Object, purpose.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, preferred equity certificates and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures as well as any other securities or certificates.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period. The Company does not come to an end by the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

## Art. 4. Registered office

- 4.1. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.
- 4.2. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.
  - 4.3. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.
- 4.4. In the event that the Board of Directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

## Art. 5. Share Capital

- 5.1. The issued share capital of the Company is set at twelve million euros (EUR 12,000,000.-) divided into one hundred and five thousand (105,000) Class A 1 Shares, one hundred and five thousand (105,000) Class A 2 Shares, one hundred and five thousand (105,000) Class A4 Shares (Class A1, Class A2, Class A 3 and Class A4 being each a separate class of Shares but together referred to as «Class A» and fifteen thousand (15,000) Class B 1 Shares, fifteen thousand (15,000) Class B 2 Shares, fifteen thousand (15,000) Class B3 Shares and fifteen thousand (15,000) Class B4 Shares (Class B1, Class B2, Class B3 and Class B4 being each a separate class of Shares but together referred to as «Class B»), each Share with a nominal value of twenty-five euros (25.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.
- 5.2. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.
- 5.3. Issues of Shares of one Class shall be proposed concurrently with the issue of Shares in the other Class in identical proportions. Issues of Shares shall be subject to the pre-emptive subscription rights of existing Shareholders of the Class in which Shares are being issued, pro rata to their holdings in such Class of Shares. Pre-emptive subscription rights shall be exercisable for a period of not less than 30 days following the proposal to increase the issued share capital. Pre-emptive subscription rights of the existing Shareholders may be waived by a resolution of the General Meeting of Shareholders in the manner required for the amendment of the Articles of Incorporation.



- 5.4. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es).
- 5.4.1. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each Share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.
- 5.4.2 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the Class(es) of Shares to be repurchased and cancelled.
- 5.4.3. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of interim accounts of the Company (the «Interim Accounts») as of a date no earlier than 8 days before the date of the relevant repurchase, the reduction of the share capital and the cancellation of the shares of the relevant Class(es) pursuant to the below:
- 5.4.3.1 (a) The Total Cancellation Amount for Class A 4 and Class B 4 shall be the Available Amount provided however that the Total Cancellation Amount for Class A 4 and Class B 4 may not be higher than EUR 58,391,485.42.
- (b) The Total Cancellation Amount for Classes A 1, A2 and A3 and Classes B1, B2 and B3 shall be the Available Amount unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount.
- 5.4.3.2 The «Available Amount» is constituted of the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the result, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles) as set out in the Interim Accounts referred to in article 5.4.3.
- 5.4.5 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class(es), the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

#### Art. 6. Board of Directors

- 6.1. The Company is managed by a board of directors (the «Board of Directors») appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Directors (each a «Director» or a «Board Member») need not be Shareholders. The Board of Directors shall be composed of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders by a resolution of Shareholders pursuant to the provisions of articles 6.3. and 6.4. and in accordance with the provisions of article 15.4.(i) and duly recorded in the minutes of such Meeting elected pursuant to the provisions of this article 6.
- 6.2. The Board Members are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders pursuant to article 15, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Directors are appointed for an undetermined period. The Directors may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.
- 6.3. The Board of Directors shall always be composed so that up to four (4) Board Members shall be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates with at least 2 proposals for each vacancy, proposed by the Class A Shareholders representing a simple majority of the Class A Shares (such Board Members referred to as «A Directors» or «Class A Board Members») and one (1) Board Member shall be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates with at least 2 proposals, proposed by the Class B Shareholders representing a simple majority of the Class B Shares provided that such individual shall be an Employee (such Board Member referred to as «B Directors» or «Class B Board Member»).
- 6.4. In the event one or more Shareholders are ERISA Shareholders, each such ERISA Shareholder shall have the right (but not the obligation) to propose for election by the General Meeting of Shareholders to the Board of Directors candidates for the election of a Board Member (each an ERISA Board Member) and the Board shall always be composed to include such ERISA Board Members. Such Shareholders shall further have the right to request the removal by decision of the General Meeting of Shareholders of the Board Member elected from such candidates
- 6.5. Each of Classes A and B of Shareholders (or in the case of article 6.4., ERISA Shareholder) may by decision of a meeting or written resolution of the Class A Shareholders or the Class B Shareholders respectively (or in the case of article 6.4, the relevant ERISA Shareholder), waive in part or in full (for such period of time as it determines) its right to propose candidates for Board elections as provided for herein. In the event such Class(es) of Shareholders decide to terminate such waiver, the Company shall within one (1) month proceed to the election of Board Members as appropriate.

## **Art. 7. Board Proceedings**

- 7.1. The Board of Directors shall elect a chairman among the A Directors.
- 7.2. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at a meeting. In the event such quorum is not reached, the Board shall be reconvened and a second Board meeting be held in which case the Board of Directors can validly deliberate, act and resolve if at least two (2) A Directors and one (1) B Director or three (3) A Directors are present or represented at such meeting.
- 7.3. Meetings of the Board of Directors shall be called by the chairman of the Board of Directors or any two Board Members with at least seven (7) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to 12 hours). The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing or by fax, cable, telegram, email or telex of all Directors. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.



- 7.4. Meetings of the Board of Directors may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The Board of Directors may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Directors' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail or telefax.
- 7.5. Any Board Member may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all Board Members taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another Board Member as his proxy. A Board member may represent more than one of his colleagues.
- 7.6. Decisions of the Board of Directors shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting.
- 7.7. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman of the Board or the chairman of the meeting or by any two Directors at least one of which needs to be an A Director. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board or two Directors at least one of which needs to be an A Director.

## Art. 8. Board Powers, Binding Signatures

- 8.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting (and/or any class meeting as provided for in the Articles of Incorporation, as the case may be) shall be within the competence of the Board of Directors. Vis-à-vis third parties the Board of Director has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting (or class meeting, as the case may be) or as may be provided herein.
- 8.2. The Board of Directors of the Company, and to the extent required the holders of Shares (or right or interest therein), shall take such action or resolutions (as the case may be) in order to comply with the provisions set out hereafter, unless Class A Shareholders representing 50% of Class A Shares have expressly agreed thereto:
- 8.2.1. neither the Company nor any Group Member shall merge or consolidate with any other company other than another Group Member;
- 8.2.2. no Group Member shall do anything unless required to do so by law under which it will be liquidated or otherwise enter insolvency, dissolution or termination of its corporate status;
- 8.2.3. no Group Member will allot or issue any shares or other securities or grant to any person any option or right to call for the issue of any share or security other than any issues of shares or securities or grants of options or rights to call for such shares or securities by one Group Member to another Group Member;
- 8.2.4. no Group Member will increase or reduce its issued capital (other than in connection with an issue of fully paid shares to another Group Member);
- 8.2.5. no Group Member may make any distribution, by way of dividend or otherwise to the holders of its shares (other than a distribution by way of dividend or otherwise by one Group Member to another Group Member) it being recognised that (where the holding of one member in another Group Member does not confer control) this may not be possible or where the payment of dividends is necessary because of the rights of holders of shares;
- 8.2.6. the Company will not permit any Transfer of the Shares other than as permitted in the Articles of Incorporation:
- 8.2.7. the Company shall not consolidate, subdivide or convert any of its Shares or alter any of the rights attached to such Shares;
- 8.2.8. the Company shall not increase or reduce its share capital or reduce any capital redemption fund or capital reserve or capitalise any profits available for distribution;
  - 8.2.9. the Company shall not purchase or redeem any of its own Shares;
  - 8.2.10. there shall be no amendment to the Articles of Incorporation of the Company;
  - 8.2.11. no Group Member shall adopt a share option plan for the benefit (directly or indirectly) of Employees;
- 8.2.12. no Group Member shall create, enter into or acquire any other business, joint venture or partnership or interest therein if as a consequence the Group Member will incur any material liability and/or the aggregate capital commitment thereto exceeds EUR 1,000,000.- or acquire the share capital, or any instruments convertible into share capital or any interest therein (whether on its own behalf or as a nominee), of any other company or body corporate if as a consequence the Group Member will incur any material liability and/or the aggregate cost of such acquisition exceeds EUR 1,000,000.- unless the commitment of such expenditure was contemplated and itemised in the Relevant Budget for the year in which such contract is entered into;
- 8.2.13. the Group, taken as a whole, shall not discontinue or extend in any material respect the general nature of the business carried on by it at the date hereof;
- 8.2.14. no Group Member shall sell any asset or group of related assets (other than sales in the ordinary course of its business or inter group transfers) which have an aggregate value of more than EUR 500,000.- or the value of which when aggregated with all other assets sold by all Group Members in any financial year (not being in the ordinary course of business or to other Group Members) exceeds EUR 1,000,000.- unless the capital expenditure on the item was contemplated and itemised in the Relevant Budget;



- 8.2.15. no Group Member shall:
- (i) enter into a contract which involves the commitment of expenditure (other than capital expenditure covered by article 8.2.16. below) by that Group Member in excess of EUR 1,000,000.-; or
- (ii) enter into a contract which involves the commitment of expenditure (other than capital expenditure covered by article 8.2.16. below) by that Group Member of EUR 1,000,000.- or less at a time when the aggregate of such committed expenditure for the relevant financial year (in or outside of the ordinary course of business) under contracts entered into by all Group Members exceeds EUR 5,000,000.- unless the capital expenditure on the item was contemplated and itemised in the Relevant Budget;
  - 8.2.16. no Group Member shall:
  - (i) commit itself to any capital expenditure in excess of EUR 500,000.- on any item; or
- (ii) commit itself to any capital expenditure of EUR 500,000.- or less at a time when the aggregate of all such capital expenditure commitments of all the Group Members for the relevant financial year exceed EUR 3,000,000.-;

unless the capital expenditure on the item was contemplated and itemised in the Relevant Budget;

- 8.2.17. no Group Member shall have outstanding loans at any time other than those in existence on the Amendment Date:
- 8.2.18. no Group Member will create or attempt to create or issue or allow the creation of any mortgage, fixed or floating charge, pledge or encumbrance or other security of any kind upon all or part of their property or assets other than those existing at the Amendment Date or as a result of reservations of title arising in the course of normal trade and charges which arise by operation of law;
- 8.2.19. no Group Member shall (other than as may have been agreed on the Amendment Date or prior thereto) repay, purchase or redeem any of its debt other than as required under the terms of the issue of the debt and other than through individual voluntary repayments of up to EUR 500,000.- provided the aggregate of any such voluntary repayments made by the Group shall not exceed EUR 1,000,000.- in any financial year (taking all repayments of all Group Members together);
- 8.2.20. other than as may have been agreed on the Amendment Date or prior thereto, no Group Member will give any guarantee or indemnity or accept or undertake any joint or several liability with any other person except in the ordinary course of business or in connection with acquisitions of property (such as guarantees of lease payments);
- 8.2.21. no Group Member shall enter into any transaction with any related party. For this purpose «a related party» means a holder of Shares or any rights or interest therein and a connected person of any individual which is a holder of Shares or any rights or interest therein or, an Employee of a holder of Shares or any rights or interest therein, and any affiliate of any corporate body which is a holder of Shares or any rights or interest therein and «corporate body» shall include any company or partnership. This restriction does not apply to service agreements entered into by Group Members with managers or normal transactions arising properly out of their engagements as Employees of the Group;
  - 8.2.22. neither the Company nor any Group Member shall change its auditors;
- 8.2.23. no Group Member shall vary the material terms of any service agreements, pension provisions or other benefit entitlement of any manager nor dismiss any manager or recruit a new appointee in respect of the positions held by the manager; and
- 8.2.24. no Group Member shall materially vary the terms of any Group Member Employee benefit plans or other generally available employee benefits;
- 8.2.25. no annual revenue or capital budgets of any division of the Group (such divisions being as identified in the Relevant Budgets shall be adopted or varied;
- 8.2.26. none of the Company, any other Group Member nor any successor entity of the Company will list its shares or any other securities on any recognised stock exchange;
- 8.2.27. no consent is given by any Group Member to any subsidiary for any transaction which would otherwise fall within articles (8.2.1.) to (8.2.26) above and no voting rights attaching to the shares in any Group Member are exercised;
- 8.2.28. the Company will not make any variation to, or waive any rights under, any major agreement or arrangement it may enter into from time to time (if any) or securities or certificates issued or to be issued by the Company; and
- 8.2.29. the Company will not take any step which would require the consent of the any counterparty under any major agreement or arrangement from time to time (if any).
- 8.3. The Company will be bound by the joint signature of any two Board Members one of which at least must always be an A Director of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors.

#### Art. 9. Board Indemnification

- 9.1. The Directors are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.
- 9.2. Subject to the exceptions and limitations listed in article 9.3. below, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.
  - 9.3 No indemnification shall be provided to any Director or officer:
- 9.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;



- 9.3.2. With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- 9.3.3. In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.
- 9.4. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in or is a manager, director, officer or Employee of such other corporation or entity. Any Director or officer of the Company who serves as manager, director, officer or Employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

#### Art. 11. Transfer of Shares

- 11.1. Except as provided for by mandatory provisions of law, any Transfer restrictions set out herein may be waived by a majority of Shareholders representing at least 75% of the share capital of the Company.
- 11.2. Except as otherwise specifically set out in these Articles of Incorporation, Shares are freely Transferable among the Shareholders. Transfers of Shares to Persons other than the Shareholders (the «non-Shareholders») shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these Articles of Incorporation. Any inscription of a Transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles of Incorporation. Any Transfer of shares by a Shareholder in Class A1, Class A2, Class A3 or Class A4 may only be made if simultaneously therewith a pro rata number of Shares in each other Class B is Transferred by such Shareholder to the same transferee and any Transfer of shares by a Shareholder in Class B1, Class B2, Class B3 or Class B4 may only be made if simultaneously therewith a pro rata number of Shares in each other Class B is Transferred by such Shareholder to the same transferee.
- 11.3. Transfers of Shares inter vivos to non-Shareholders shall be subject to the approval of Shareholders representing at least 75% (three quarters) of the share capital of the Company.
- 11.4. Any Transfer of Shares shall in addition as otherwise set out in the present Articles of Incorporation be subject to the Transferee in each case, in the event a shareholder or like agreement (if any) exists at that time between all or part of the Shareholders and the Company, becoming a party to such agreement.

## Art. 12. Pre-emption Rights on Transfer

- 12.1 Except in the case set out in article 12.3 and/or as otherwise provided in the present Articles of Incorporation, no Shares shall be Transferred (and for the avoidance of doubt no right or interest in any Shares shall be Transferred or (except by the Company) created) unless and until the rights of pre-emption conferred by this article have been exhausted.
  - 12.2 (intentionally left blank)
- 12.2.1. A Shareholder who intends to Transfer any Shares (the «Vendor») shall give to the Company notice in writing (the «Transfer Notice»), offering to Transfer by way of sale the number of Shares (or for the avoidance of doubt any interest or right therein) (the «Shares for Sale») and stating the price (the «Sale Price») at which he is prepared to Transfer the Shares for Sale.
- 12.2.2. Receipt of the Transfer Notice by the Company shall constitute the Company as the Vendor's agent for the sale in accordance with the following provisions of this article.
- 12.2.3. Within seven days of service of the Transfer Notice (the «Relevant Date») the Company shall invite the Shareholders at the Relevant Date (other than the Vendor) to apply to be Transferred by way of purchase their Proportionate Entitlement (defined below) of the Shares for Sale at the Sale Price. Every such invitation shall be made in writing and shall specify the proportion of the Shares for Sale each such Shareholder may offer to be Transferred by way of purchase. Each such Shareholder may offer to be Transferred by way of purchase such proportion of Shares for Sale which as nearly as practicable may equal his proportion of the number of the existing issued Shares held by him at the date of the offer (the «Proportionate Entitlement»). Every invitation under this article 12.2.3. shall be accompanied by a form of application for use by such Shareholder to indicate if he wants to offer to be Transferred by way of purchase his entire Proportionate Entitlement and also such further proportion of the Shares for Sale in excess of his Proportionate Entitlement (the «Excess Entitlement») which he is offering to be Transferred by way of purchase. The Shareholders shall be entitled to respond to such invitation within 21 days from the date of its despatch.
- 12.2.4. At the expiration of such 21 days, the Shares for Sale shall if offers have been received from the Existing Shareholders for 100% (or more) of the Shares for Sale be allocated in the following manner:
  - (i) each Shareholder who has accepted his Proportionate Entitlement shall have it allocated to him;



- (ii) if any part of the Shares for Sale then remains unallocated it shall then be allocated to satisfy the Excess Entitlements and if there is insufficient to satisfy the Excess Entitlements in full it shall be allocated (as nearly as possible) in the proportion that the Shares of the Shareholders applying for Excess Entitlements bear to each other.
- 12.2.5. Within seven days of the expiry of the 21 day period in which applications from purchasing Shareholders can be made in accordance with this article 12, the Company shall notify the Vendor and all Shareholders in writing as to whether or not offers for the Transfer by way of purchase of the entire Shares for Sale have been received under this article 12 and allocated accordingly. If the entire Shares for Sale shall have been so allocated the notification shall give the details of the offers which have been made and of the allocations made as between Transferee Shareholders under this article 12.2. Each Transferee Shareholder shall be bound subject to offers being received for 100% or more of the Shares for Sale by the terms of any application made by him to be Transferred by way of purchase in accordance with this article 12 such proportion of the Shares of Sale as is specified therein at the Sale Price. If any Transferee Shareholder shall default in making payment for any Shares for Sale which he has agreed to be Transferred by way of purchase, then such Shares for Sale shall be reallocated to satisfy any outstanding Excess Entitlements or if there are none the Vendor shall be entitled to Transfer the entire Shares for Sale as provided in article 12.2.7.
- 12.2.6. If offers shall have been received for the entire Shares for Sale and it shall have been allocated under this article 12, the Vendor shall be bound, upon payment of the applicable proportion of the Sale Price, to accept such offers and Transfer the Shares for Sale in the proportions allocated pursuant to this article to the relevant Transferee Shareholders. If, after becoming so bound, the Vendor defaults in transferring the Shares for Sale, the Company may receive the Transfer money and the Vendor shall be deemed to have appointed the Company his agent to execute a Transfer of Shares for Sale to the Transferee Shareholders, and upon execution of such Transfer, the Company shall hold the purchase money on behalf of the Vendor and the receipt of the Company for the purchase money shall be a good discharge to each Transferee Shareholder and the validity of the proceedings shall not be questioned by any Person.
- 12.2.7. If offers to Transfer by way of purchase the entire Shares for Sale are not received from existing Shareholders within the 21 days specified in article 12.2.3., then (i) if the Vendor is a Management Vendor who is a Good Leaver (each as defined in article 13) the Company or the Trust (in accordance with article 13) shall, if permitted by and in accordance with the relevant laws, be Transferred by way of purchase the entire Shares for Sale at the Sale Price, (ii) in any other case or if the Company or the Trust is unable as a matter of law to by Transferred by way of purchase the entire Shares for Sale of a Good Leaver the Vendor may within 90 days of the date on which he receives notification of that fact under this article 12 transfer the entire Shares for Sale to any Person or Persons being Persons approved by Class A Shareholders representing 50% of Class A Shares, in a bona fide Transfer by way of sale at a price not less than the Sale Price and on terms no more favourable to the purchaser (after deduction, where appropriate, of any dividend or other distribution to be retained by the Vendor).
- 12.2.8. Notwithstanding any of the foregoing provisions, no Class A Share may be Transferred by way of acquisition to a holder of Class B Shares (or any right or interest therein) until all offers for such Class A Shares by holders of Class A Shares shall have been accepted, and no Class B Shares (or any right or interest therein) may be Transferred by way of acquisition to a holder of Class A Shares until all offers for such Class B Shares by holders of Class B Shares shall have been accepted.
  - 12.3. The following are the exceptions to the pre-emption rights set out in article 12.2.:
- 12.3.1. Any Transfer of Shares by a Shareholder to any Person with the prior consent in writing of Class A Shareholders representing 50% of Class A Shares and in the case of Class B Shares, the approval of the Class B Representative, and with the approval of the holders of at least 75 per cent of the Shares (in writing or by way of a General Meeting);
- 12.3.2. Any Transfer of Shares by a Class A Shareholder to any of the Affiliates of that Class A Shareholder with the approval of the holders of at least 55 per cent of the Class A Shares.
- 12.3.3. For the avoidance of doubt, any Transfer of Shares by an Class A Shareholder to another Class A Shareholder (or in the case the Class A Shareholder is expressed to hold such Shares as a nominee for or on behalf of a Person, to any of the Affiliates of such Person);
  - 12.3.4. A Transfer referred to in article 13 or 14;
- 12.3.5. Provided that if and whenever any Person holding Shares ceases to be an Affiliate, such Person shall be bound to and shall forthwith give a Transfer Notice pursuant to article 12.2. in respect of the Shares in question. Any Person to whom a Transfer may be made under article 12.3.2, 12.3.3 and 12.3.4 above shall herein be called a «Permitted Transferee».

## Art. 13. Transfers of Class B Shares (or any rights or interest therein)

- 13.1. Any Employee Holder who ceases for any reason to be Employed by any Group Member without remaining or becoming an Employee of any other Group Member shall, unless otherwise agreed by the Board with the written approval of Class A Shareholders representing 50% of Class A Shares not later than 90 days following the date on which he so ceased to be Employed be bound and shall (unless otherwise so agreed) be deemed to give a Transfer Notice at the amount determined under article 13.4 below in respect of all of the Shares (or any right or interest therein) he holds.
- 13.2. If at any time any Person (whether or not a holder of Shares or rights or interest therein) ceases for whatever reason to be a Director (or in the case of a Group Member other than the Company, a director) or Employee of any Group Member and at any time thereafter becomes the holder of any Shares (or rights or interest therein) in the Company by virtue of any rights of interests acquired by him whilst he was such director or employee, he shall thereupon be bound and shall be deemed to give a Transfer Notice in respect of the Shares (if any) (or rights or interests therein) he holds in the amount determined under article 13.4. below.
- 13.3. Subject to article 13.4. below, on receipt by the Company of a Transfer Notice pursuant to article 13.1. or 13.2. above the Company shall be entitled to allocate the Shares for Sale at the price referred to in article 13.4.:



- 13.3.1. to a Person or Persons, if any, replacing (directly or indirectly) the Vendor as an Employee or director of the Company (or of a Group Member) provided that such replacement is found within 60 days of the date of the Transfer Notice:
  - 13.3.2. to a trust or scheme for the benefit of a replacement manager or the Employees (the «Trust»); or
- 13.3.3. otherwise as agreed by the Board or, if the Transferee is a Class A Shareholder or an Affiliate thereof otherwise that as a nominee or trustee of such Person who is not a Class A Shareholder or an Affiliate thereof, by the holders of a majority of the Class B Shares not owned or controlled by a Class A Shareholder or an Affiliate thereof.
  - 13.4. The amount at which any Shares (or rights or interest therein) shall be offered under this article 13 shall be:
- 13.4.1. to the extent permitted by law, in the case of an Employee Holder who dies or retires for reasons of incapacity or retirement at a normal retirement age, or in circumstances where the Board has agreed that such Employee Holder has given full and faithful service to the Group Member and is leaving a Group Member through no fault on his part on the expiration of a period of notice properly given by such Employee Holder, or such Employee Holder has been made redundant by the Group Member as the result of a material reconstruction of a significant part of the business of the Group Member or is a person whom the Board, with the prior written approval of Class A Shareholders representing 50% of Class A Shares, has agreed to treat as a good leaver (a «Good Leaver»), the Fair Value thereof or, if higher, the Issue Price (as defined below);
- 13.4.2. in any other case (a «Bad Leaver») at the following amounts or such higher amount (not being in excess of the Fair Value thereof) as the Board of Directors, with the prior approval of Class A Shareholders representing 50% of Class A Shares has agreed:
- (i) if the Transfer Notice is given on or before the first anniversary of the date hereof the amount paid up on any Share (including any premium paid at the date of issue whether or not such sums are paid by the holder of the Shares) (the «Issue Price»);
- (ii) if the Transfer Notice is given between the first and second anniversaries of the date hereof, at 25 per cent of the Fair Value thereof or (if higher) the Issue Price;
- (iii) if the Transfer Notice is given between the second and third anniversaries hereof, at 50 per cent of the Fair Value thereof or (if higher) the Issue Price;
- (iv) if the Transfer Notice is given between the third and fourth anniversaries hereof, at 75 per cent of the Fair Value thereof or (if higher) the Issue Price;
- (v) if the Transfer Notice is given on or after the fourth anniversary hereof at the Fair Value thereof or (if higher) the Issue Price.
- 13.5. The Trust shall be entitled to Transfer some or all of the Shares which it acquires to Employees (other than the holders of Class B Shares or any rights or interest therein) provided the identity of such Employees has been approved by Class B Representative and the chairman of the Board of Directors and the Transfer has been approved by Shareholders holding together at least 75 per cent.
- 13.6. Otherwise than pursuant to this article 13, and as provided for by law, no Employee Holder shall Transfer any Shares (of for the avoidance of doubt, rights or interest therein) prior to the third anniversary of Restatement Date without the prior written approval of Class A Shareholders representing 50% of Class A Shares.

## Art. 14. Purchase offer and Bring Along

- 14.1. If the holders of more than 51 per cent of the Shares (or any right or interest therein) then in issue wish to sell all their Shares and find a bona fide arm's length purchaser which is not an Affiliate of any of such Shareholders and agree terms for the sale to such purchaser of all the Shares of all the Shareholders in the Company then, on receipt of written notification of such fact, all the other holders of Shares (or any right or interest therein) shall be bound to accept any offer from such a purchaser on the same terms as agreed and shall have no rights of pre-emption and all Shareholders by purchasing Shares or subscribing to Shares (directly or indirectly, or any right or interest therein) agree in such case to waive (and effectively waive) all rights of pre-emption or veto in respect of such sale and analogous rights under the Articles of Incorporation or otherwise for the purposes of the acceptance of such sale of Shares. All Class A Shares and Class B Shares shall be sold at the same price.
- 14.2. No Transfer of any Shares shall be made if it would result in any person (the «Acquiror») alone or with a group of Persons Acting in concert with the Acquiror (other than the Class A Shareholders at the Restatement Date and their Affiliates) holding more than 25 per cent of the Shares in issue, or in Class A Shareholders at the Restatement Date and their Affiliates ceasing to hold 25 per cent or more of the Shares in issue (or if the Class A Shareholders at the Restatement Date and their Affiliates hold less than 25 per cent but more than 10 per cent of the Shares in issue if such sale reduces their holding) unless the Acquiror shall have made an offer to all holders of Shares to be Transferred by way of acquisition all their Shares at a price equal to the higher of (a) the price at which such Transfer is to be made or (b) the highest price the Acquiror or Persons Acting in concert with it has paid for any Shares in the 12 months prior to the date such Transfer would otherwise have been made. In such case, the pre-emption rights set out in article 12 shall not apply and no Shareholder shall have any such pre-emptive rights. The provisions of the present article 14. shall not prevent any proposed transfer of Shares in the event a shareholder or like agreement (if any) exists at that time between all or part of the Shareholders and the Company and if such transfer would be provided for by such agreement (if any).

## Art. 15. Shareholder Decisions

15.1. Shareholders' decisions are taken by the General Meeting of Shareholders (or as the case may be a meeting of the Class A or the Class B Shareholders, to the extent provided for in the present Articles of Incorporation). However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of Shareholders is less than twenty-five and in such case Shareholders' resolutions may be validly passed in writing. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.



- 15.2. Each Shareholder may take part in General Meetings (or as the case may be, Class Meeting of the Class of Shares he holds) or written resolutions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.
- 15.3. Meetings shall be called by the Board of Directors by convening notice addressed by registered mail to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the Meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a Meeting the Meeting may be held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as set out herein for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.
- 15.4. (i) Except as otherwise provided herein, decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.
  - 15.5. The present provisions shall apply mutatis mutandis to class meetings.
- 15.6. In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual General Meeting shall be held on 30th June at 11:00 A.M. of each year. If such day is not a business day, the Meeting shall be held on the immediately following business day.

#### Art. 16. Information Shareholders

- 16.1. The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company. Shareholders shall further be provided such information as provided for by law.
- 16.2. In the event one or more of the Shareholders are ERISA Shareholders, such ERISA Shareholders shall have the right to receive upon reasonable written request to the Company copies of all information as such ERISA Shareholder may at any time reasonably request; and each such ERISA Shareholder shall have the right to meet with such management and personnel of the Company and/or the Group as may reasonably be designated by it, upon reasonable notice to the Company.
- **Art. 17. Accounting Year.** The accounting year of the Company begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year. The first accounting year starts on the date of incorporation of the Company and ends on 31st December 2003.

## Art. 18. Annual Accounts, auditor

- 18.1. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Directors.
- 18.2. The operations of the Company shall, if the Company counts more than 25 Shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the General Meeting of Shareholders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting of Shareholders with or without cause.

## Art. 19. Dividends

- 19.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.
- 19.2. The Shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Directors, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.
  - 19.3. The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders.
- 19.4. The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

## Art. 20. Dissolution, Liquidation

- 20.1. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the General Meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.
- 20.2. Upon closure of the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company will be attributed to the Shareholders.
- **Art. 21. Sole Shareholder.** If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- Art. 22. Definitions. Acting in concert: Shall have the meaning afforded it in the UK Takeover Code on Mergers and Acquisitions

Affiliate: Means with respect to any Person, any other Person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, such Person; any collective investment



scheme organised by that Person (or an Affiliate thereof) the investments of which are directed by that Person; or any partner, officer, employee of that Person (or Affiliate thereof); and any investment fund organised by that Person for the benefit of its partners, officers or employees or their dependents and in relation to an Class A Shareholder, any person who is a partner in any Class A Shareholder or an Affiliate of such a Person or any successor trustee or nominee for, or a successor by reorganisation of, a qualified pension trust

Amendment Date: Means the date of the Extraordinary General Meeting of Shareholders amending the Articles of Incorporation of the Company held on 2<sup>nd</sup> February 2005

Articles of Incorporation: Means the present Articles of Incorporation of the Company

Board of Directors or Board: Means the board of directors of the Company appointed pursuant to the Articles of Incorporation

Class A: Means Class A1, Class A 2, Class A3 and Class A 4

Class A1: Means Class A 1 of Shares of the Company

Class A2: Means Class A 2 of Shares of the Company

Class A3: Means Class A 3 of Shares of the Company

Class A4: Means Class A 4 of Shares of the Company

Class A: Shareholders Means the holders of Class A1, Class A2, Class A 3 and Class A 4 Shares

Class A: Shares Means the Shares of Class A1, Class A2, Class A3 and Class A4 of the Company

Class B: Means Class B1, Class B2, Class B3 and Class B4

Class B1: Means Class B1 of Shares of the Company

Class B2: Means Class B2 of Shares of the Company

Class B3: Means Class B3 of Shares of the Company

Class B4: Means Class B4 of Shares of the Company

Class B Representative: Means the Class B Representative appointed by the holders of 75% of the issued Class B Shares and the first Class B Representative being Mr John Searle

Class B Shareholders: Means the holders of Class B1, Class B2, Class B3, and Class B4 Shares (or any right or interest therein)

Class B Shares: Means the Shares of Class B1, Class B2, Class B3 and Class B4 of the Company

Company: SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l.

Employee: Means an employee of any Group Member and «Employed» shall mean in reference to the employment by a Group Member

Employee Holder: Means an employee of any Group Member who is also a holder of Shares in the Company (or any right or interest therein)

ERISA Board Member: Means a Board Member elected among the candidates proposed by one or more ERISA Share-

ERISA Shareholder: Means a Shareholder who qualifies under the United States Employee Retirement Income Security Act of 1974 and in whom DOUGHTY HANSON & CO LIMITED or any of its Affiliates is or has at any time been a partner

Fair Value: Means the amount agreed between Class A Shareholders representing 50% of Class A Shares and the Class B Representative as the fair value of any Share for the purposes of article 12 and 13 or if not agreed, determined by an entity selected by the Board in accordance with generally accepted international valuation methods on the basis of an arm's length negotiation between a willing buyer and a willing seller with no discount or premium for the fact that such shares represent either a majority or a minority holding

General Meeting: Means the general meeting of Shareholders (regardless of class)

Group: Means the Company and its subsidiary undertakings from time to time and «Group Member» shall have the corresponding meaning

PECs: Means preferred equity certificates issued by the Company

Person: Means any individual or any legal entity of any nature whatsoever

Relevant Budget: Means the consolidated budget for the Group approved by Class A Shareholders holding at least 50% of the Class A Shares

Restatement Date: Means the date of the extraordinary general meeting of Shareholders restating the Articles of Incorporation on  $14^{th}$  January 2004

Sale: Means (a) the sale of any interest in the Shares of the Company to any Person or group (whether in one transaction or a series of transactions) resulting in that person or group alone or together with Persons Acting in concert with such Person or group holding the right to exercise 50% or more of the voting rights at any General Meeting of the Company but for the purposes of these Articles none of the Shareholders of the Company at the Restatement Date shall be deemed to be Acting in concert with one another; or

(b) the sale, transfer or disposal (other than from one wholly owned subsidiary to another or from or to the Company to or from the wholly owned subsidiary) of substantially the whole of the undertaking, assets and property of the Group

Shareholders: Means the holders of Shares

Shares: Means all the shares (parts sociales) of the Company regardless of class

Transfer of Shares: Means any transfer of one or more Shares or any direct, indirect or fiduciary right or interest therein in any manner whatsoever including by way of a sale, disposal, transfer, pledge, encumbrance, charge or otherwise; and to Transfer, Transferring or Transferred, Transferable shall be construed accordingly

Transferee: Means the Person to whom Shares are being Transferred



**Art. 23. Applicable law.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at four thousand euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède (la version anglaise faisant foi):

L'an deux mille cinq, le deuxième jour du mois de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, constituée le 30 octobre 2003 par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1245 du 25 novembre 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 31 août 2004, par acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1290 du 16 décembre 2004.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et scrutateur Me Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg. Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les 420.000 parts sociales de classe A et les 60.000 parts sociales de classe B émises étaient représentées à la présente assemblée générale et les associés ont déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

- 2. L'ordre du jour de l'assemblée était comme suit:
- A. Modification, restructuration et refonte du capital social émis de la Société par:
- 1. la création de huit classes séparées de parts sociales, à savoir la Classe A1, la Classe A2, la Classe A3 et la Classe A4 et la Classe B1, la Classe B2, la Classe B3 et la Classe B4, chacune ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts modifiés et refondus de la Société conformément au point B de l'ordre du jour;
- 2. la détermination des droits et obligations des nouvelles classes de parts sociales, en particulier en cas de rachat et d'annulation de parts sociales d'une ou de plusieurs classes;
- 3. la re-classification des parts sociales émises en existence dans la Société en parts sociales de huit classes séparées de parts sociales comme suit:

105.000 parts sociales de classe A en 105.000 parts sociales de classe A1;

105.000 parts sociales de classe A en 105.000 parts sociales de classe A2;

105.000 parts sociales de classe A en 105.000 parts sociales de classe A3;

105.000 parts sociales de classe A en 105.000 parts sociales de classe A4;

15.000 parts sociales de classe B en 15.000 parts sociales de classe B1;

15.000 parts sociales de classe B en 15.000 parts sociales de classe B2;

15.000 parts sociales de classe B en 15.000 parts sociales de classe B3;

15.000 parts sociales de classe B en 15.000 parts sociales de classe B4;

les parts sociales de chaque associé étant reclassifiées au prorata (prenant en compte des nombres entiers de parts sociales) tel qu'exposé ci-dessous.

4. reconnaissance et approbation par chaque associé de la nouvelle structure du capital de la Société, de la reclassification des parts sociales et des associés des parts sociales dans les huit classes de parts sociales séparées telles qu'exposées ci-dessous.

Associé	Classe de	Nombre
	parts	de parts
	sociales	sociales
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES ONE LIMITED	A1	42.588
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES TWO LIMITED	A1	44.304
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES THREE LIMITED	A1	1.652
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES FOUR LIMITED	A1	7.927
OFFICERS NOMINEES LIMITED	A1	1.911
HVB OFFENE UNTERNEHMUNGSBETEILIGUNGS AG	A1	6.618
Total de Parts Sociales de Classe A1		105.000



SAFT OPERATIONAL INVESTMENT, S.à r.l.	B1	15.000
Total de Parts Sociales de Classe B1		15.000
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES ONE LIMITED	A2	42.588
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES TWO LIMITED	A2	44.304
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES THREE LIMITED	A2	1.651
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES FOUR LIMITED	A2	7.928
OFFICERS NOMINEES LIMITED	A2	1.911
HVB OFFENE UNTERNEHMUNGSBETEILIGUNGS AG	A2	6.618
Total de Parts Sociales de Classe A2		105.000
SAFT OPERATIONAL INVESTMENT, S.à r.l	B2	15.000
Total de Parts Sociales de Classe B2		15.000
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES ONE LIMITED	A3	42.589
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES TWO LIMITED	A3	44.304
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES THREE LIMITED	A3	1.651
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES FOUR LIMITED	A3	7.927
OFFICERS NOMINEES LIMITED	A3	1.911
HVB OFFENE UNTERNEHMUNGSBETEILIGUNGS AG	A3	6.618
Total de Parts Sociales de Classe A3		105.000
SAFT OPERATIONAL INVESTMENT, S.à r.I	В3	15.000
Total de Parts Sociales de Classe B3		15.000
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES ONE LIMITED	A4	42.589
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES TWO LIMITED	A4	44.303
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES THREE LIMITED	A4	1.652
DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES FOUR LIMITED	A4	7.928
OFFICERS NOMINEES LIMITED	A4	1.911
HVB OFFENE UNTERNEHMUNGSBETEILIGUNGS AG	A4	6.617
Total de Parts Sociales de Classe A4		105.000
SAFT OPERATIONAL INVESTMENT, S.à r.l.	B4	15.000
Total de Parts Sociales de Classe B4		15.000

B. Modification et refonte des statuts de la Société, en particulier et sans limitation, de manière à inclure les modifications conformément aux points de l'ordre du jour ci-dessus (création de huit classes séparées de parts sociales, détermination des droits et obligations y relatifs, re-classification des parts sociales en parts sociales de ces nouvelles classes), substantiellement dans la forme (Draft 5-050127) reprise dans la procuration, le mandataire étant toutefois expressément autorisé à faire, et à donner son accord, sur les changements ou modifications qu'il juge être appropriés.

Après délibération, l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

#### Première résolution

L'assemblée a décidé de créer huit classes de parts sociales séparées dans la Société, à savoir la Classe A1, la Classe A2, la Classe A3 et la Classe A4 et la Classe B1, la Classe B2, la Classe B3 et la Classe B4, chacune ayant les droits et obligations décrits dans les statuts modifiés et reformulés de la Société conformément au point B de l'ordre du jour et à la résolution ci-dessous.

L'assemblée a ensuite décidé de déterminer les droits et obligations des nouvelles classes de parts sociales tels qu'exposé dans les statuts modifiés et refondus de la Société tels qu'approuvés dans la seconde résolution en particulier et sans limitation en cas de rachat et d'annulation des parts sociales d'une ou plusieurs classes.

Sur ce, l'assemblée a décidé de reclassifier les parts sociales émises en existence dans la Société en parts sociales de huit classes séparées comme suit:

105.000 parts sociales de classe A en 105.000 parts sociales de classe A1

105.000 parts sociales de classe A en 105.000 parts sociales de classe A2

105.000 parts sociales de classe A en 105.000 parts sociales de classe A3

105.000 parts sociales de classe A en 105.000 parts sociales de classe A4

15.000 parts sociales de classe B en 15.000 parts sociales de classe B1

15.000 parts sociales de classe B en 15.000 parts sociales de classe B2

15.000 parts sociales de classe B en 15.000 parts sociales de classe B3

15.000 parts sociales de classe B en 15.000 parts sociales de classe B4

Les parts sociales de chaque associé étant reclassifiées au prorata (prenant en compte des nombres entiers de parts sociales) tel qu'exposé ci-dessous.

A la lumière de ce qui précède, l'assemblée et chaque associé prend acte et approuve la nouvelle structure du capital de la Société, la reclassification des parts sociales et des associés des parts sociales dans les huit classes séparées de parts sociales telles que décrites dans l'ordre du jour de l'assemblée.



#### Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société comme suit:

#### «Statuts modifiés et refondus

- Art. 1er. Dénomination. Il est créé et existe entre les souscripteurs initiaux et tous ceux qui deviendront détenteurs de Parts Sociales une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société») régie par les présents Statuts et la loi applicable.
- Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ou dans d'autres entités, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, obligations, reconnaissances de dettes, titre de créance, des certificats de participation préférentielle au capital et tout autre titre de tout type et l'exercice du droit de propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des intérêts dans des sociétés en commandite simple et poursuivre ses activités à travers des succursales établies à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter de l'argent de quelque manière que ce soit et procéder au placement privé d'obligations et de titres de créances ainsi que d'autres titres ou certificats.

De manière générale, elle pourra prêter assistance (que soit par le biais de prêts, d'avances, de garanties, en se portant caution ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société pourra réaliser toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autre qui sont en relation directe ou indirecte avec tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un de ses Associés.

#### Art. 4. Siège social

- 4.1. La Société a son siège social à Luxembourg Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire de ses Associés délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts.
- 4.2. L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.
  - 4.3. La Société pourra avoir des bureaux et succursales tant à Luxembourg qu'à l'étranger.
- 4.4. Au cas où, de l'avis du Conseil de Gérance, des développements politiques, économiques ou sociaux de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes situées à l'étranger sont arrivés ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert de siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées à toute personne intéressée par le Conseil de Gérance.

#### Art. 5. Capital social

- 5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à douze millions d'euros (EUR 12.000.000,-) divisé en cent cinq mille (105.000) parts sociales de Classe A1, cent cinq mille (105.000) parts sociales de Classe A2, cent cinq mille (105.000) parts sociales de Classe A3, cent cinq mille (105.000) parts sociales de Classe A4 (la Classe A1, la Classe A2, la Classe A3 et la Classe A4 étant chacune une classe séparée de parts sociales mais définies ensemble comme la «Classe A») et quinze mille (15.000) parts sociales de Classe B1, quinze mille (15.000) parts sociales de Classe B2, quinze mille (15.000) parts sociales de Classe B3 et la Classe B3 et la Classe B4 étant chacune une classe séparée de parts sociales mais définies ensemble comme la «Classe B») ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-) et ayant les droits et obligations décrits dans les présents statuts.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.
- 5.3. Les émissions de Parts Sociales d'une Classe devront être proposées en même temps que l'émission de Parts Sociales de l'autre Classe dans des proportions identiques. Les émissions de Parts Sociales seront sujettes aux droits de souscription préférentielle des Associés existants de la Classe dans laquelle les Parts Sociales seront émises au prorata de leur détention de Parts Sociales dans la Classe concernée. Les droits de souscription préférentiels pourront être exercés pendant au moins 30 jours après la proposition d'augmentation du capital social émis. Les Associés existants pourront renoncer à leurs droits de souscription préférentielle par une résolution de l'Assemblée Générale des Associés de la manière requise pour la modification des Statuts.
- 5.4 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales en existence de cette/ces Classe(s).
- 5.4.1 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs Classes de Parts Sociales, les détenteurs de Parts de la/des Classe(s) de Parts rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part de la/des Classe(s) détenue(s) par eux et annulée(s).
- 5.4.2 La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales en existence dans la/les Classe(s) de Parts Sociales à être rachetées et annulées.



- 5.4.3 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base de comptes intérimaires de la Sociétés (les «Comptes Intérimaires») à une date qui ne pourra être antérieure à huit jours avant la date du rachat concerné, la réduction du capital social et l'annulation des Parts Sociales de la/des Classe(s) concernée(s) conformément à ce qui suit:
- 5.4.3.1 (a) Le Montant Total d'Annulation pour la Classe A4 et la Classe B4 sera le Montant Disponible étant entendu cependant que le Montant Total d'Annulation pour la Classe A4 et la Classe B4 ne soit pas supérieur à EUR 58.391.485,42.
- (b) Le Montant Total d'Annulation pour les Classes A1, A2 et A3 et les Classes B1, B2 et B3 sera le Montant Disponible sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.
- 5.4.3.2 Le «Montant Disponible» est le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés à nouveau mais (i) moins le résultat, s'il est positif, de toutes les pertes (incluant les pertes reportées à nouveau) exprimées par un chiffre positif moins toutes les primes d'émission librement distribuables et les autres réserves librement distribuables et (ii) moins toutes les sommes qui doivent être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts) tel qu'il ressort des Comptes Intérimaires mentionnés à l'article 5.4.3
- 5.4.4 A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la/des Classe(s) concernée(s), la Valeur d'Annulation Par Part sera due et payable par la Société.

## Art. 6. Conseil de Gérance

- 6.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») nommé comme un organe collégial par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux conditions reprises ci-après. Les membres du Conseil de Gérance (chacun un «Gérant» ou un «Membre du Conseil») n'ont pas besoin d'être Associés. Le Conseil de Gérance sera composé du nombre de membres déterminé par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions des articles 6.3 et 6.4 et en respectant les dispositions de l'article 15.4.(i) dûment actées dans le procès-verbal de cette Assemblée, nommés conformément aux dispositions de l'article 6.
- 6.2. Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués par une décision à la majorité simple de l'Assemblée Générale des Associés conformément à l'article 15 qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est prévue, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants pourront être réélus mais pourront aussi être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.
- 6.3 Le Conseil de Gérance sera toujours composé de sorte que quatre (4) Membres du Conseil soient nommés par l'Assemblée Générale des Associés à partir d'une liste de candidats présentant au moins 2 propositions pour chaque poste de Gérant vacant, proposés par les Associés de Classe A représentant une majorité simple des Parts Sociales de Classe A (ces Membres du Conseil étant désignés comme les «Gérants A» ou «Gérants de Classe A» et de sorte qu'un (1) Gérant soit nommé par l'Assemblée Générale des Associés à partir d'une liste de candidats présentant au moins 2 propositions, proposés par les Associés de Classe B représentant une majorité simple des Parts Sociales de Classe B, étant entendu que ce Gérant devra être un Employé (ce Gérant étant désigné comme «Gérant B» ou «Gérant de Classe B»).
- 6.4. Au cas où un ou plusieurs Associés sont des Associés ERISA, chacun de ces Associés ERISA aura le droit (mais non l'obligation) de proposer pour l'élection des Membres du Conseil de Gérance par l'Assemblée Générale des Associés des candidats pour l'élection d'un Membre du Conseil (chacun un Membre du Conseil ERISA) et le Conseil devra toujours être composé de façon à inclure des Membres du Conseil ERISA. Les Associés ERISA auront, de plus, le droit de demander la révocation, par décision de l'Assemblée Générale des Associés, du Membre du Conseil élu à partir de la liste de ces candidats.
- 6.5. Chacun des Associés des Classes A et B (ou, dans le cas de l'article 6.4., l'Associé ERISA) pourra par décision de l'assemblée ou par résolution écrite des Associés de Classe A ou des Associés de Classe B respectent (ou dans le cas de l'article 6.4, l'Associé ERISA en question) renoncer partiellement ou totalement (pour une période de temps qu'il déterminera) à son droit de proposer des candidats pour la nomination des Membres du Conseil tel que prévu au présent article. Dans le cas où une (des) Classe(s) d'Associés décide de révoquer une telle renonciation, la Société devra procéder dans un délai de un (1) mois à l'élection de Membres du Conseil tel qu'approprié.

## Art. 7. Procédures au sein du Conseil de Gérance

- 7.1. Le Conseil de Gérance nommera un président parmi les Gérants A.
- 7.2. Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion. Dans le cas où ce quorum n'est pas atteint, la réunion du Conseil devra être reconvoquée et une seconde réunion se tiendra au cours de laquelle le Conseil de Gérance pourra valablement délibérer, agir et prendre des décisions si au moins deux (2) Gérants A et un (1) Gérant B ou trois (3) Gérants A sont présents ou représentés.
- 7.3. Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le président du Conseil de Gérance ou deux Membres du Conseil moyennant avis de convocation donné au moins sept (7) jours avant l'assemblée à moins que les affaires de la Société ne requièrent un préavis plus court ou en cas d'urgence (moins de 12 heures). Il pourra être renoncé à la nécessité de convoquer une assemblée par un accord unanime de tous les Gérants donné par écrit ou par fax, câble, télégramme, email ou télex. Des avis de convocation séparés ne seront pas nécessaires pour les réunions du Conseil de Gérance tenues aux époques et lieux déterminés selon un programme adopté antérieurement par résolution du Conseil de Gérance.
- 7.4. Les réunions du Conseil de Gérance pourront être tenues physiquement ou, dans toutes les circonstances, par le biais de conférences téléphoniques (ou de moyens de communication similaires permettant à tous les participants de communiquer entre eux). Le Conseil de Gérance pourra, en plus, dans toutes les circonstances, prendre des décisions par voie de résolution écrite adoptée à l'unanimité. Les résolutions approuvées par écrit et signées par tous les Gérants



auront le même effet que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Dans tous les cas, les résolutions ou décisions devront être prises expressément, quelles soient formulées par écrit ou par voie de résolution circulaire transmise par courrier, courrier électronique ou télécopie.

- 7.5. Tout Membre du Conseil pourra participer à n'importe quelle réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par moyens de communication similaires permettant à tous les Membres du Conseil prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à la participation en personne. Tout Gérant pourra agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Membre du Conseil comme son mandataire. Un Membre du Conseil pourra représenter plus d'un de ses collègues.
- 7.6. Les décisions du Conseil de Gérance sont prises moyennant vote favorable de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion concernée.
- 7.7. Le procès-verbal des réunions du Conseil de Gérance devra être signé par le président du Conseil ou le président de la réunion ou par deux Gérants dont au moins un Gérant A. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui devront être produits dans des procédures judiciaires ou à toute autre fin devront être signés par le président du Conseil ou deux Gérants dont au moins un Gérant A.

## Art. 8. Pouvoirs du Conseil, Signatures engageant la Société

- 8.1. Le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration tombant dans les limites de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale (et/ou à l'assemblée d'une classe, dans la mesure prévue par les Statuts) seront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir pour le compte de la Société dans toutes les circonstances et de faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale (ou une assemblée d'une classe, le cas échéant) ou tel que cela pourra être prévu par les présents Statut.
- 8.2. Le Conseil de Gérance de la Société, et dans la mesure où cela est requis, les détenteurs des Parts Sociales (ou de droit ou d'intérêt dans celles-ci), devront entreprendre tous les actes ou prendre toutes les décisions (le cas échéant) afin de se conformer aux dispositions prévues ci-après, sauf accord expresse des Associés de Classe A représentant 50% des Parts Sociales de Classe A:
- 8.2.1. Ni la Société, ni un Membre du Groupe ne pourra fusionner ou faire un apport de ses actifs à une autre société qui n'est pas un Membre du Groupe;
- 8.2.2. Aucun Membre du Groupe ne pourra faire quelque chose à moins que ce soit requis par la loi qui entraînerait sa liquidation ou entraînerait d'une autre façon son insolvabilité, sa dissolution ou la fin de son statut statutaire;
- 8.2.3. Aucun Membre du Groupe ne pourra allouer ou émettre des actions ou d'autres titres ou concéder à une personne, une option ou un droit de requérir l'émission d'actions ou de titres à moins qu'il s'agissent d'émissions d'actions ou de titres ou d'options ou de droits de requérir l'émission d'actions ou de titres par un Membre du Groupe au bénéfice d'un autre Membre du Groupe;
- 8.2.4. Aucun Membre du Groupe n'augmentera ou ne réduira son capital (à moins que ce soit en relation avec l'émission d'actions entièrement libérées à un autre Membre du Groupe);
- 8.2.5. Aucun Membre du Groupe ne pourra faire de distributions, par voie de déclaration de dividendes ou autrement, aux détenteurs de ses Parts Sociales (à moins qu'il ne s'agisse d'une distribution par voie de déclaration de dividendes ou autrement par un Membre du Groupe à un autre Membre du Groupe), étant entendu que (au cas où la participation d'un membre dans un autre Membre du Groupe ne lui confère pas le contrôle) ceci ne sera pas possible ou à moins que le paiement de dividendes soit requis en vertu des droits des détenteurs des Parts Sociales;
  - 8.2.6. La Société ne permettra aucun Transfert de Parts Sociales autre que ceux permis par les présents Statuts;
- 8.2.7. La Société ne fusionnera, divisera ou ne convertira aucune de ses Parts Sociales ou ne modifiera aucun des droits attachés à ses Parts Sociales;
- 8.2.8. La Société n'augmentera ou ne réduira son capital social ou ne réduira les fonds affectés aux rachats ou les réserves ou ne capitalisera aucun profit disponible pour distribution;
  - 8.2.9. La Société n'acquerra ou ne rachètera aucune de ses propres Parts Sociales;
  - 8.2.10. Il n'y aura aucune modification des Statuts de la Société;
- 8.2.11. Aucun Membre du Groupe n'adoptera un plan d'options sur actions au bénéfice (direct ou indirect) d'Employés;
- 8.2.12. Aucun Membre du Groupe ne créera, ne participera ou n'acquerra aucune autre affaire, association ou société de personnes ou un intérêt dans celles-ci si cela a pour conséquence qu'il encourra une responsabilité matérielle et/ou un engagement global de son capital qui excéderait EUR 1.000.000,- ou n'acquerra le capital social ou un titre convertible en capital ou en un intérêt dans le capital (que ce soit pour son propre compte ou en son nom mais pour le compte d'un tiers) d'une autre société ou d'une autre entité si cela a pour conséquence que le Membre du Groupe encourra une responsabilité matérielle et/ou que les coûts globaux de cette acquisition excéderont EUR 1.000.000,-, à moins que l'engagement de cette dépense ne soit prévue et répertoriée dans un compte spécifique dans le Budget Concerné de l'année au cours de laquelle un tel contrat serait conclu;
- 8.2.13. Le Groupe, pris dans son entièreté, n'interrompra pas ou n'étendra pas d'une manière importante la nature générale des affaires qu'il conduit à la date des présents Statuts;
- 8.2.14. Aucun Membre du Groupe ne vendra un avoir ou un ensemble d'avoirs (à moins qu'il ne s'agisse de ventes dans le cadre de la conduite ordinaire de ses affaires ou de transferts intra-groupe) ayant une valeur globale de plus de EUR 500.000,- ou dont la valeur cumulée à la valeur d'autres avoirs vendus par tous les Membres du Groupe pendant une année fiscale donnée (ne rentrant pas dans la conduite ordinaire des affaires ou n'étant pas vendu à d'autres Mem-



bres du Groupe) excède EUR 1.000.000,-, à moins que cette dépense pour immobilisation n'ait été prévue et répertoriée dans un compte spécifique dans le Budget Concerné;

- 8.2.15. Aucun Membre du Groupe ne pourra:
- (i) conclure un contrat qui impliquera l'engagement de dépenses (autres que des dépenses pour immobilisation couvertes par l'article 8.2.16 ci-après) par ce Membre du Groupe excédant EUR 1.000.000,-; ou
- (ii) conclure un contrat qui impliquera l'engagement de dépenses (autres que des dépenses pour immobilisation couvertes par l'article 8.2.16 ci-après) par ce Membre du Groupe de EUR 1.000.000,- ou d'un montant inférieur à tout moment si les dépenses globales engagées pour une année fiscale donnée (entrant ou n'entrant pas dans la conduite ordinaire des affaires) en vertu de contrats conclus par tous les Membres du Groupe excèdent EUR 5.000.000,-, à moins que cette dépense n'ait été prévue et répertoriée dans un compte spécifique dans le Budget Concerné;
  - 8.2.16. Aucun Membre du Groupe ne pourra:
  - (i) engager une dépense pour immobilisation excédant EUR 500.000,- pour n'importe quelle raison; ou
- (ii) engager une dépense pour immobilisation excédant EUR 500.000,- ou un montant inférieur à tout moment si la somme des engagements de tous les Membres du Groupe pour une année fiscale donnée excède EUR 3.000.000,-;
  - à moins que la dépense n'ait été prévue et répertoriée dans un compte spécifique dans le Budget Concerné;
- 8.2.17. Aucun Membre du Groupe n'aura des prêts en cours à n'importe quelle époque autres que ceux existants à la Date de Modification;
- 8.2.18. Aucun Membre du Groupe ne créera ou n'essaiera de créer ou d'émettre ou de permettre la création d'hypothèques, de charges fixes ou flottantes, de gages ou charges ou toute autre garantie de n'importe quel type sur l'entièreté ou une partie de ses avoirs immobiliers ou mobiliers autres que ceux existant à la Date de Modification ou celles résultant de droits accordés dans le cadre du cours normal des affaires et des charges créées en vertu de la loi;
- 8.2.19. Aucun Membre du Groupe ne devra (à moins que cela n'ait été convenu à la Date de Modification ou antérieurement) rembourser, acheter ou racheter une de ses dettes à moins que cela ne soit requis en vertu des termes de l'émission de la dette et autrement que par des remboursements individuels volontaires allant jusqu'à EUR 500.000, pour autant que la somme des remboursements volontaires faites par le Groupe n'excède pas EUR 1.000.000, pour une année fiscale donnée (en prenant tous les remboursements de tous les Membres du Groupe dans leur ensemble);
- 8.2.20. A moins que cela n'ait été convenu à la Date de Modification ou antérieurement, aucun Membre du Groupe ne donnera de garanties ou n'accordera d'indemnités ou n'acceptera ou ne supportera volontairement aucune responsabilité solidaire avec une autre personne à moins que ce ne soit dans le cours ordinaire de ses affaires ou en relation avec des acquisitions de biens immobiliers (tel que des garanties pour des paiements de loyer);
- 8.2.21. Aucun Membre du Groupe ne conclura de transactions avec une partie liée. Pour les besoins de cette clause, «une partie liée» signifie un détenteur de Parts sociales ou de droits ou intérêts dans celles-ci et une personne liée à une personne physique qui est elle-même détenteur de Parts Sociales ou de droits ou d'intérêts dans celles-ci ou un Employé d'un détenteur de Parts Sociales ou de droits ou d'intérêts dans celles-ci et tout affilié d'une entité qui détient des Parts Sociales ou de droits ou d'intérêts dans celles-ci. «Entité» inclut toute société et association. Cette interdiction ne s'applique pas aux contrats de service conclus par les Membres du Groupe avec les gérants ou aux transactions normales découlant de leurs engagements en tant qu'Employés du Groupe;
  - 8.2.22. Ni la Société, ni aucun Membre du Groupe ne changera de réviseurs d'entreprises;
- 8.2.23. Aucun Membre du Groupe ne changera les conditions essentielles de ses contrats de service, de ses dispositions concernant les pensions ou les autres bénéfices auxquels a droit tout gérant ou ne révoquera aucun gérant ou ne recrutera aucun nouveau gérant par rapport la situation actuelle dont bénéficie le gérant; et
- 8.2.24. Aucun Membre du Groupe ne changera les conditions essentielles des plans au bénéfice des Employés d'un Membre du Groupe ou, de manière générale, des autres avantages auxquels ont droit les Employés;
- 8.2.25. Aucun budget relatif au revenu annuel ou au capital d'une division du Groupe (ces divisions étant identifiées par rapport aux Budgets Concernés) ne sera adopté ou modifié;
- 8.2.26. Ni la Société, ni un autre Membre du Groupe, ni une entité qui succéderait à la Société, ne cotera ses parts sociales ou actions ou tout autre titre sur une bourse reconnue;
- 8.2.27. Aucun Membre du Groupe ne donnera son accord à une filiale pour une transaction qui tomberait autrement dans le champ d'application des articles 8.2.1. à 9.2.26. ci-dessus et les droits de vote attachés aux actions dans un Membre du Groupe ne seront pas exercés;
- 8.2.28. La Société ne modifiera pas ou ne renoncera pas à ses droits en vertu d'un contrat ou arrangement important qu'elle pourrait conclure de temps en temps (le cas échéant) ou vertu de titres ou de certificats émis ou à émettre par la Société, et
- 8.2.29. La Société n'entreprendra aucune action qui requerrait le consentement d'une de ses contreparties en vertu d'un contrat ou arrangement important de temps en temps (le cas échéant).
- 8.3. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Membres du Conseil dont un au moins sera toujours un Gérant A de la Société ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute personne ou des personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance.

#### Art. 9. Indemnités du Conseil

- 9.1. Les Gérants ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.
- 9.2. Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 9.3. ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un Gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés



ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société

- 9.3. Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:
- 9.3.1. En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction:
- 9.3.2. Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société: ou
- 9.3.3. En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.
- 9.4. Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque Gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un Gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Conflits. Aucun contrat ou transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affectée ou viciée par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans ou est administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité. Tout Gérant ou fondé de pouvoir de la Société agissant en qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entité avec laquelle la Société a conclu un contrat ou est autrement en relation d'affaires ne sera, pour la seule raison de cette affiliation avec cette société ou entité, empêchée de prendre part et de voter ou agir de toute manière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

#### Art. 11. Transfert de Parts Sociales

- 11.1. A l'exception de ce qui est prévu par les dispositions légales impératives, il pourra être renoncé à toute restriction de Transfert prévue par le présent article moyennant décision d'une majorité des Associés représentant au moins 75% du capital social de la Société.
- 11.2. A moins qu'il en soit spécifiquement disposé autrement dans les présents Statuts, les Parts Sociales seront librement transférables entre les Associés. Les Transferts de Parts Sociales aux Personnes autres que les Associés (les «non-Associés») seront toujours sujets à, et ne seront effectifs et reconnus par la Société que s'ils sont réalisés conformément aux dispositions prévues dans ces Statuts. Un Transfert de Parts Sociales ne pourra être inscrit que s'il a été réalisé conformément aux dispositions prévues par les présents Statuts. Tout Transfert des Parts Sociales par un Associé dans la Classe A1, la Classe A2, la Classe A3 ou la Classe A4 pourra seulement se faire si simultanément un nombre au proportionnel de Parts Sociales dans des autres Classes A est transféré par cet Associé au même acquéreur tout Transfert de Parts Sociales par un Associé et dans la Classe B1, la Classe B2, la Classe B3 ou la Classe B4 pourra seulement se faire si un nombre proportionnel de Parts Sociales dans chacune des autres Classes B est transféré par cet Associé au même acquéreur.
- 11.3. Les Transferts de Parts Sociales inter vivos à des non-Associés seront soumis à l'approbation des Associés représentant 75% (trois-quarts) du capital social de la Société.
- 11.4. Tout Transfert de Parts Sociales sera, en plus, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents Statuts, sujets à l'adhésion par le Cessionnaire à tout pacte d'associés ou accord du même type existant (le cas échéant) à tout moment entre tous ou une partie des Associés et la Société.

## Art. 12. Droits de préemption sur Transfert

- 12.1. A l'exception du cas prévu à l'article 12.3. et à moins qu'il en soit disposé autrement dans les présents Statuts, aucune Part Sociale ne sera Transférée (et pour éviter tout doute, aucun droit ou intérêt dans une Part Sociale ne sera Transféré ou (à moins que ce ne soit par la Société) créé) à moins que, et jusqu'à ce que les droits de préemption prévus par cet article aient été épuisés.
  - 12.2. (blanc laissé intentionnellement)
- 12.2.1. Un Associé qui désire Transférer ses Parts Sociales (le «Vendeur») devra le notifier par écrit à la Société (la «Notice de Transfert») en offrant de Transférer par voie de vente le nombre de Parts Sociales (ou, pour éviter tout doute, d'intérêts ou de droits dans ces Parts Sociales) (les «Parts Sociales à Vendre»). La Notice de Transfert devra mentionner le prix (le «Prix de Vente») auquel il est prêt à transférer ces Parts Sociales à Vendre.
- 12.2.2. La réception de la Notice de Transfert par la Société fera de la Société le mandataire du Vendeur pour la vente conformément aux dispositions du présent article.
- 12.2.3. Dans un délai de sept jours à partir de la notification de la Notice de Transfert (la «Date Applicable»), la Société invitera les Associés à la Date Applicable (autres que le Vendeur) à demander le Transfert par voie d'achat d'un Droit Proportionnel (tel que défini ci-dessous) des Parts Sociales à Vendre au Prix de Vente. Chaque invitation devra



être faite par écrit et devra spécifier la proportion des Parts Sociales à Vendre que chaque Associé peut proposer d'acheter. Chaque Associé peut proposer d'acheter une proportion des Parts Sociales à Vendre qui sera autant que possible égale à la proportion des Parts Sociales existantes émises qu'il détient à la date de l'offre (le «Droit Proportionnel»). Chaque offre, conformément à cet article 12.2.3 devra être accompagné par un document devant être rempli par l'Associé en indiquant s'il veut acheter son Droit Proportionnel en entier et également la proportion des Parts Sociales à Vendre en plus de son Droit Proportionnel (le «Droit à un Excédant») qu'il offre d'acheter. Les Associés auront le droit de répondre à cette offre dans un délai de 21 jours à partir de la date de son envoi.

- 12.2.4. A l'expiration du délai de 21 jours, les Parts Sociales à Vendre seront allouées de la façon suivante si des offres ont été reçues des Associés Existants pour 100% (ou plus) des Parts Sociales à Vendre:
  - (i) chaque Associé qui aura accepté d'acheter son Droit Proportionnel se verra alloué celui-ci;
- (ii) si une partie des Parts Sociales à Vendre reste ensuite non allouée, elle sera allouée afin de satisfaire les Droits à un Excédant et si celle-ci est insuffisante pour satisfaire complètement les Droits à un Excédant, elle sera allouée (de manière aussi proche que possible) en se basant sur la proportion des Parts Sociales des Associés ayant demandé à acquérir un Droit à un Excédant comparée les unes par rapport aux autres.
- 12.2.5. Dans un délai de sept jours après l'expiration de la période de 21 jours durant laquelle les demandes des Associés voulant acquérir des Parts Sociales devront être faites conformément à l'article 12, la Société devra notifier au Vendeur et à tous les Associés par écrit si des offres d'acquisition ont été reçues pour l'entièreté des Parts Sociales conformément à l'article 12 et réparties en conséquence. Si l'ensemble des Parts Sociales à Vendre a été alloué, la notification devra contenir les détails des offres qui ont été faites et de la répartition faite entre les Associés Cessionnaires conformément au présent article 12.2. Chaque Associés Cessionnaire sera lié pour autant que des offres aient été reçues pour 100% ou plus des Parts Sociales à Vendre par les termes de sa demande d'acquisition quant à la proportion des Parts Sociales à Vendre et au Prix de Vente. Si un Associé Cessionnaire est en défaut de payer le prix pour les Parts Sociales à Vendre qu'il a convenu d'acheter, ces Parts Sociales à Vendre seront réparties afin de satisfaire à un Droit à un Excédant n'ayant pas été satisfait ou, s'il n'y en a pas, le Vendeur aura la droit de transférer l'entièreté des Parts Sociales à Vendre tel que prévu à l'article 12.2.7.
- 12.2.6. Si des offres ont été reçues pour l'entièreté des Parts Sociales à Vendre et si elles ont été réparties conformément à l'article 12, le Vendeur sera obligé, moyennant paiement de la proportion applicable du Prix de Vente, d'accepter ces offres et de Transférer les Parts Sociales à Vendre dans les proportions déterminées conformément à cet article aux Associés Cessionnaires concernés. Si et après être devenu ainsi lié par ces offres, le Vendeur ne transfère pas les Parts Sociales à Vendre, la Société pourra recevoir le Prix de Vente et le Vendeur sera censé avoir nommé la Société comme son mandataire pour exécuter le transfert des Parts Sociales à Vendre aux Associés Cessionnaires et moyennant l'exécution de ce Transfert, la Société détiendra le Prix de Vente pour le compte du Vendeur et la réception par la Société du Prix de Vente déchargera valablement chacun des Associés Cessionnaires. La validité de cette procédure ne pourra être mise en cause par personne.
- 12.2.7. Si des offres d'acquisition pour l'entièreté des Parts Sociales à Vendre n'ont pas été reçues des Associés existants dans le délai de 21 jours spécifié à l'article 12.2.3., alors (i) si le Vendeur est un Vendeur qui fait partie du Management et qui est un Bon Sortant (tels que définis à l'article 13), la Société ou le Trust (conformément à l'article 13) devra, si cela est permis par et en conformité avec les lois applicables, acheter toutes les Parts Sociales à Vendre au Prix de Vente, et (ii) dans tous les autres cas ou si la Société ou le Trust sont incapables en vertu de la loi d'acheter la totalité des Parts Sociales à Vendre du Bon Sortant, le Vendeur pourra dans un délai de 90 jours à partir de la date à laquelle il reçoit la notification de ce fait conformément au présent article 12, transférer la totalité de ses Parts Sociales à Vendre à toute Personne ou Personnes moyennant approbation des/de la Personne(s) concernée(s) par les Associés de Classe A représentant 50% des Parts Sociales de Classe A, de bonne foi à un prix de vente qui ne pourra pas être inférieur au Prix de Vente et à des conditions qui ne pourront pas être plus favorables pour l'acheteur (après déduction, si approprié, des dividendes ou autre distribution devant être retenue par le Vendeur).
- 12.2.8. Nonobstant toute disposition qui précède, aucune Part Sociale de Classe A ne pourra être transférée par voie d'acquisition à un détenteur de Parts Sociales de Classe B (ou tout droit ou intérêt dans ces Parts Sociales) jusqu'à ce que toutes les offres pour ces Parts Sociales de Classe A faites par les Associés de Classe A aient été satisfaites, et aucune part Sociale de Classe B (ou tout droit ou intérêt dans ces Parts Sociales) ne pourra être transférée par voie d'acquisition à un Associé de Classe A jusqu'à ce que toutes les offres pour ces Parts Sociales de Classe B faites par des Associés de Classe B aient été satisfaites.
  - 12.3. Les exceptions aux droits de préemption prévus à l'article 12.2. sont les suivantes:
- 12.3.1. Tout Transfert de Parts Sociales par un Associé à une Personne se faisant avec le consentement préalable par écrit des Associés de Classe A représentant 50% des Parts Sociales de Classe A, et dans le cas de Parts Sociales de Classe B, l'approbation du Représentant de Classe B, et avec l'approbation des détenteurs d'au moins 75 pour cent des Parts Sociales (par écrit ou donnée lors d'une Assemblée Générale);
- 12.3.2. Tout Transfert de Parts Sociales par un Associé de Classe A à l'un de ses Affiliés approuvé par les détenteurs d'au moins 55 pour cent des Parts Sociales de Classe A.
- 12.3.3. Afin d'éviter tout doute, tout Transfert de Parts Sociales par un Associé de Classe A à un autre Associé de Classe A (ou dans le cas où un Associé de Classe A détient expressément ces Parts Sociales en tant que nominee pour le compte et au nom d'une Personne, à tout Affilié de cette Personne); et
  - 12.3.4. Un Transfert de Parts Sociales auguel il est fait référence aux articles 13 ou 14;
- 12.3.5. Pour autant que, et au moment où, une Personne détenant des Parts Sociales cesse d'être un Affilié, cette Personne sera liée par et devra directement donner une Notice de Transfert conformément à l'article 12.2. en relation avec les Parts Sociales en question. Toute Personne à qui un Transfert sera effectué conformément aux articles 12.3.2., 12.3.3. et 12.3.4. ci-dessus sera désignée comme un «Cessionnaire Agréé».



## Art. 13. Transferts des Parts Sociales de Classe B (ou des droits et intérêts dans ces Parts Sociales)

- 13.1. Tout Associé Employé qui cesse pour n'importe quelle raison d'être Employé par un Membre du Groupe en ne restant pas ou en ne devenant pas un Employé d'un autre Membre du Groupe, devra, à moins qu'il n'en soit convenu autrement avec le Conseil moyennant l'accord écrit des Associés de Classe A représentant 50% des Parts Sociales de Classe A, dans un délai maximum de 90 jours suivant la date à laquelle il ne cesse d'être Employé, être lié par et sera censé donner une Notice de Transfert (sauf accord contraire) pour un montant déterminé en vertu de l'article 13.4 ciaprès en relation avec toutes les Parts Sociales (ou tout droit ou intérêt dans ces Parts Sociales) qu'il détient.
- 13.2. Si à un moment donné, une Personne (qu'elle soit ou non détenteur de Parts Sociales ou de droits ou d'intérêts dans celles-ci) cesse pour n'importe quelle raison d'être un Gérant (ou administrateur dans le cas d'un autre Membre du Groupe) ou un Employé d'un Membre du Groupe, et qu'elle ne devient pas suite à cela détenteur de Parts Sociales (ou de droits ou d'intérêts dans celles-ci) de la Société en vertu des droits à des intérêts dans des Parts Sociales qu'elle aurait acquis au moment où elle était gérant ou employé, elle sera lié par et sera censé avoir donné une Notice de Transfert en relation avec ses Parts Sociales (le cas échéant) (ou droits ou intérêts dans ces Parts Sociales) pour un montant à déterminer conformément à l'article 13.4. ci-après.
- 13.3. Moyennant respect des dispositions de l'article 13.4. ci-dessous, la Société, à la réception d'une Notice de Transfert conformément aux articles 13.1 et 13.2 ci-dessus, aura le droit d'allouer les Parts Sociales à Vendre au prix mentionné à l'article 13.4.:
- 13.3.1. à une Personne ou aux Personnes, le cas échéant, remplaçant (directement ou indirectement) le Vendeur en tant qu'Employé ou un gérant de la Société (ou d'un Membre du Groupe) pour autant que ce remplacement ait eu lieu dans un délai de 60 jours à partir de la date de la Notice de Transfert;
  - 13.3.2. à un trust ou à une structure créé pour le bénéfice d'un gérant de remplacement ou d'Employés (le «Trust»).
- 13.3.3. ou autrement tel que décidé par le Conseil ou si le Cessionnaire est un Associé de Classe A ou un Affilié d'un Associé de la Classe A autre qu'un nominee ou un trustee de cette Personne qui n'est pas un Associé de Classe A ou un Affilié de ceux-ci, tel que convenu par les détenteurs d'une majorité de Parts Sociales de Classe B qui ne sont pas détenues ou contrôlées par un Associé de Classe A ou un Affilié de ceux-ci.
- 13.4. Le montant auquel les Parts Sociales (ou droits ou intérêts dans celles-ci) seront offertes conformément au présent article 13 sera:
- 13.4.1. dans la mesure permise par la loi, dans le cas où un Associé Employé décède ou part à la retraite en raison d'une incapacité ou à l'âge normal de la retraite, ou dans le cas où le Conseil a convenu qu'un Associé Employé a fourni des bons et loyaux services à un Membre du Groupe et quitte ce Membre du Groupe sans qu'aucune faute ne puisse lui être imputée à l'expiration de la période prévue par la notice donnée à cet Associé Employé, ou si cet Associé Employé a été licencié par un Membre du Groupe en raison d'une restructuration importante d'une part significative des affaires du Membre du Groupe ou si le Conseil a convenu avec l'accord préalable d'Associés de Classe représentant 50% des Parts Sociales de Classe A de traiter cette personne comme une personne quittant le Groupe dans de bonnes conditions (un «Bon Quittant»), à la Juste Valeur des Parts Sociales ou au Prix d'Emission (tel que défini ci-dessous) si celui-ci est supérieur;
- 13.4.2. dans tout autre cas (un «Mauvais Quittant»), aux montants suivants ou un montant plus élevé (n'étant pas supérieur à la Juste Valeur des Parts Sociales) tel que le Conseil de Gérance, avec l'accord préalable des Associés de Classe A représentant 50% des Parts Sociales de Classe A, aura approuvé:
- (i) si une Notice de Transfert est donnée au ou avant le premier anniversaire de la date des présents Statuts, le montant payé pour chacune des Parts Sociales (incluant toute prime d'émission payée à la date de l'émission que ces sommes aient été payées ou non par le détenteur des Parts Sociales) (le «Prix d'Emission»);
- (ii) si la Notice de Transfert est donnée entre le premier et le second anniversaire de la date des présents Statuts, à 25% de la Juste Valeur des Parts Sociales ou au Prix d'Emission (si celui-ci est plus élevé);
- (iii) si la Notice de Transfert est donnée entre le second et le troisième anniversaire des présents Statuts, à 50% de la Juste Valeur des Parts Sociales ou au Prix d'Emission (si celui-ci est plus élevé);
- (iv) si la Notice de Transfert est donnée entre le troisième et le quatrième anniversaire des présents Statuts, à 75% de la Juste Valeur des Parts Sociales ou au Prix d'Emission (si celui-ci est plus élevé);
- (v) si la Notice de Transfert est donnée au ou après le quatrième anniversaire des présents Statuts, à la Juste Valeur des Parts Sociales ou au Prix d'Emission (si celui-ci est plus élevé).
- 13.5. Le Trust aura le droit de Transférer certaines ou toutes les Parts Sociales qu'il aura acquis à des Employés (autres que des détenteurs de Parts Sociales de Classe B ou de droits ou intérêts dans celles-ci) pour autant que l'identité de ces Employés ait été approuvée par le Représentant des Associés de Classe B et le président du Conseil de Gérance et que le Transfert ait été approuvé par les Associés représentant ensemble au moins 75%.
- 13.6. Aucun Employé ne pourra autrement que dans les conditions prévues à l'article 13 et par la loi, Transférer des Parts Sociales (ou, afin d'éviter tout doute, des droits ou intérêts dans celles-ci), avant le troisième anniversaire de la Date de Refonte sans l'accord préalable des Associés de Classe A représentant 50% des Parts Sociales de Classe A.

#### Art. 14. Offre d'achat et «Bring Along»

14.1. Si les détenteurs de plus de 51 pour cent des Parts Sociales (ou de droits ou d'intérêts dans celles-ci) alors en émission désirent vendre la totalité de leurs Parts Sociales et trouvent un acquéreur de bonne foi qui n'est pas un Affilié d'un de ces Associés et qu'ils conviennent des conditions de vente avec cet acquéreur pour toutes les Parts Sociales de tous les Associés de la Société, tous les autres détenteurs de Parts Sociales (ou de droits ou d'intérêts dans celles-ci), à la réception de la notification de ce fait, seront obligés d'accepter l'offre de cet acquéreur aux mêmes conditions que celles convenues et n'auront aucun droit de préemption. Tous les Associés, en acquérant des Parts Sociales ou en souscrivant aux Parts Sociales (directement ou indirectement, ou à des droits ou intérêts dans celles-ci) acceptent de renoncer dans ce cas et (et renoncent effectivement) à tous leurs droits de préemption ou de veto en relation avec une telle



vente ou à tout droit analogue tel que prévu par les Statuts ou autrement en relation avec l'acceptation d'une telle vente des Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales de Classe A et toutes les Parts Sociales de Classe B seront vendues au même prix.

14.2. Aucun Transfert de Parts Sociales ne sera fait s'il en résulte qu'une personne (l'«Acquéreur») ensemble ou avec un groupe de Personnes Agissant de concert avec l'Acquéreur (autres que des Associés de Classe A à la Date de Refonte ou leurs Affiliés) détiendront plus de 25 pour cent des Parts Sociales alors en émission ou que les Associés de Classe A à la Date de Refonte ou leurs Affiliés cessent de détenir 25 pour cent ou plus des Parts Sociales en émission (ou si les Associés de Classe A à la Date de Refonte ou leurs Affiliés détiennent moins de 25 pour cent, mais plus de 10 pour cent des Parts Sociales en émission si cette vente réduit leurs participations) à moins que l'Acquéreur n'ait fait une offre à tous les détenteurs de Parts Sociales d'acquérir toutes leurs Parts Sociales à un prix égal au montant le plus élevé entre (a) le prix auquel le Transfert est à faire ou (b) le prix le plus élevé que l'Acquéreur ou des Personnes Agissant de concert avec ce dernier ont payé pour des Parts Sociales dans un délai de 12 mois avant la date à laquelle un tel Transfert aurait été fait autrement. Dans un tel cas, les droits de préemption prévus à l'article 12 ne s'appliqueront pas et aucun Associé n'aura de droits de préemption.

Les dispositions du présent article 14 n'empêcheront pas les transferts de Parts Sociales envisagés dans le cas où un pacte d'associés ou un contrat du même type (le cas échéant) existe à n'importe quel moment entre tous ou une partie des Associés et la Société et que ces transferts ont été prévus par ce contrat (le cas échéant).

## Art. 15. Décisions des Associés

- 15.1. Les décisions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale des Associés (ou le cas échéant, par l'assemblée des Associés de la Classe A ou de la Classe B, dans les limites prévues par les présents Statuts). Toutefois, la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoirement requise aussi longtemps que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq et dans un tel cas, les décisions des Associés peuvent valablement être prises par écrit. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute décision valable prise par écrit (le cas échéant) représentera l'Assemblée Générale des Associés en tant qu'organe de la Société.
- 15.2. Chaque Associé pourra prendre part aux Assemblées Générales (ou, le cas échéant, aux Assemblées de Classe dont il détient des Parts Sociales) ou aux décisions écrites. Il aura un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient et pourra valablement agir aux assemblées des Associés par l'intermédiaire d'un mandataire.
- 15.3. Les Assemblées seront convoquées par le Conseil de Gérance moyennant un avis de convocation adressé par lettre recommandée aux Associés à leur adresse apparaissant dans le registre des Associés détenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'Assemblée. Si l'entièreté du capital social de la Société est représenté à une Assemblée, l'Assemblée pourra valablement se tenir sans avis de convocation. Dans le cas décisions prises par écrit, le texte de ces décisions sera envoyé aux Associés à leur adresse mentionnée dans le registre des Associés détenu par la Société au moins 8 jours avant la date effective proposée pour ces résolutions. Ces résolutions deviendront effectives moyennant l'accord de la majorité tel que prévu dans ces Statuts pour les décisions collectives (ou en respectant les conditions de majorité à la date prévue dans les présents Statuts). Les décisions écrites à l'unanimité pourront être passées à tout moment sans délai de préavis.
- 15.4. (i) A moins que ce soit prévu autrement dans les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les Associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.
- 15.5. Les présentes dispositions d'appliquent mutatis mutandis aux assemblées des associés d'une classe de parts sociales.
- 15.6. Dans le cas, et aussi longtemps que, la Société compte au moins 25 Associés, une Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année, le 30 juin à 11.00 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'Assemblée se tiendra le jour ouvrable qui suivra immédiatement cette date.

## Art. 16. Informations des Associés

- 16.1. Les rapports financiers sont à la disposition des Associés au siège social de la Société. La Société fournira en plus aux Associés toutes les informations telles que requises par la loi.
- 16.2. Dans le cas où un ou plusieurs Associés sont des Associés ERISA, ces Associés ERISA auront le droit de recevoir moyennant une demande écrite raisonnable formulée à la Société, copie de toutes les informations que ces Associés pourraient raisonnablement demander à tout moment; et chaque Associé ERISA aura le droit de rencontrer les personnes chargées de l'administration et le personnel de la Société et/ou du Groupe qu'il aura raisonnablement désigné, moyennant une demande raisonnable faite à la Société.
- **Art. 17. Année comptable** L'année comptable de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. La première année sociale commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2003.

#### Art. 18. Comptes annuels, commissaire aux comptes

- 18.1. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes annuels de la Société seront préparés par le Conseil de
- 18.2. Les opérations de la Société devront, si la Société compte plus de 25 Associés, seront soumises au contrôle d'un commissaire aux comptes. Dans un tel cas, le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale des



Associés. Ce commissaire aux comptes pourra être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale des Associés avec ou sans cause.

#### Art. 19. Dividendes

19.1. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera placé sur un compte de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le compte de réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

19.2. Les Associés pourront décider de payer des dividendes intérimaires sur base d'un arrêté de compte préparé par le Conseil de Gérance, prouvant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du denier exercice comptable augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à la réserve établie par la loi.

19.3. La balance pourra être distribuée aux Associés moyennant décision de l'Assemblée Générale des Associés.

19.4. Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux Associés moyennant décision de l'Assemblée Générale des Associés. L' Assemblée Générale des Associés pourra décider d'allouer tout montant du compte de réserve prime d'émission au compte de réserve légale.

#### Art. 20. Dissolution, Liquidation

20.1. Dans le cas où la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront, mais ne devront pas être Associés et qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui spécifiera leurs pouvoirs et rémunérations.

20.2. A la clôture de la liquidation de la Société, les avoirs qui resteront après paiement du passif seront distribués aux Associés.

Art. 21. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un Associé détiendra toutes les Parts Sociales de la Société, la Société existera comme une société unipersonnelle conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi seront applicables.

Art. 22. Définitions. Agissant de concert: Aura la signification qui lui est assignée dans le «UK Takeover Code on Mergers and Acquisitions»

Affilié: Signifie en relation avec une Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement à travers une ou plusieurs intermédiaires, contrôle, ou qui est contrôlé par, ou qui est sous le contrôle commun avec, une telle Personne; toute structure d'investissement collective organisée par cette Personne (ou un Affilié de celle-ci) dont les investissement sont déterminés par cette Personne, ou un associé, fondé de pouvoir, employé de cette Personne (ou d'un des Affiliés de celle-ci); et tout fonds d'investissement organisé par cette personne pour le bénéfice de ces associés, fondés de pouvoir ou employés ou de leurs personnes à charge et en relation avec un Associé de Classe A, toute personne que est un associé d'un des Associés de Classe A ou un Affilié d'une telle Personne ou un fiduciaire ou un nominee pour, ou le successeur dans le cadre d'une organisation de, trust de pension

Date de Modification: Signifie la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés modifiant les Statuts de la Société le 2 février 2005

Statuts: Signifie les présents Statuts de la Société

Conseil de Gérance ou Conseil: Signifie le Conseil de Gérance de la Société nommé conformément aux Statuts

Classe A: Signifie la Classe A1, la Classe A2, la Classe A3 et la Classe A4

Classe A1: Signifie la Classe A1 de Parts Sociales de la Société

Classe A2: Signifie la Classe A2 de Parts Sociales de la Société

Classe A3: Signifie la Classe A3 de Parts Sociales de la Société

Classe A4: Signifie la Classe A4 de Parts Sociales de la Société

Associés de Classe A: Signifie les détenteurs de Parts Sociales de Classe A1, Classe A2, Classe A et Classe A4 de la Société

Parts Sociales de Classe A: Signifie les Parts Sociales de Classe A1, Classe A2, Classe A3 et Classe A4 de la Société Classe B: Signifie la Classe B1, la Classe B2, la Classe B3 et la Classe B4

Classe B1: Signifie la Classe B1 de Parts Sociales de la Société

Classe B2: Signifie la Classe B2 de Parts Sociales de la Société

Classe B3: Signifie la Classe B3 de Parts Sociales de la Société

Classe B4: Signifie la Classe B4 de Parts Sociales de la Société

Représentant de la Classe B: Signifie le Représentant de la Classe B nommé par les détenteurs de 75% des Parts Sociales de Classe B émises et le premier Représentant de la Classe B est M. John Searle

Associés de Classe B: Signifie les détenteurs de la Classe B1, la Classe B2, la Classe B3 et la Classe B4 de la Société Parts Sociales de Classe B: Signifie les Parts Sociales de Classe B de la Société

Société: SAFT LUXEMBOURG, S.àr.l.

Employé: Signifie un employé d'un Membre du Groupe et «Employé(e)», doit se comprendre comme une référence à une relation de travail établie avec un Membre du Groupe

Associé Employé: Signifie un employé d'un Membre du Groupe qui détient également des Parts Sociales dans la Société (ou des droits ou intérêts dans celles-ci)

Membre du Conseil ERISA: Signifie un Membre du Conseil nommé entre les candidates proposes par un ou plusieurs Associés ERISA

Associé ERISA: Signifie un Associé qui est reconnu comme tel en vertu du United States Employee Retirement Income Security Act» de 1974 et dont DOUGHTY HANSON & Co. LIMITED ou ses Affiliés est ou a toujours été membre ou partenaire



Juste Valeur: Signifie le montant convenu entre les Associés A représentant 50% des Parts Sociales de Classe A et le Représentant de Classe B comme étant la juste valeur d'une Parts Sociale pour les besoins de l'article 12 et 13 ou si cette valeur n'a pas été convenue, la valeur déterminée par une entité sélectionnée par le Conseil conformément aux méthodes d'évaluation internationalement reconnues sur la base d'une négociation de bonne foi entre une personne désirant acheter les parts sociales et une personne désirant vendre les parts sociales sans aucune remise ou prime pour le fait que ces parts sociales représentent une participation majoritaire ou minoritaire dans la société

Assemblée Générale: Signifie l'assemblée générale des Associés (sans avoir égard aux classes)

Groupe: Signifie la Société et ses filaires de temps en temps et un «Membre du Groupe» aura la signification correspondante

PECs: Signifie des certificats de participation préférentielle au capital émis par la Société

Personne: Signifie une personne physique ou une entité juridique de n'importe quelle nature

Budget Concerné: Signifie le budget consolidé du Groupe approuvé par les Associés A détenant au moins 50% des Parts Sociales de Classe A

Date de Refonte: Signifie la date de l'assemblée générale extraordinaire des Associés décidant de la refonte des Statuts le 14 janvier 2004

Vente: Signifie (a) la vente d'intérêts dans les Parts Sociales de la Société à une Personne ou un groupe (que ce sont dans un cadre d'une transaction ou de plusieurs transactions) qui a pour résultat que la Personne ou le groupe seul ou ensemble avec des Personnes Agissant de concert avec la Personne ou le groupe détiennent le droit d'exercice 50% ou plus des droits de vote aux Assemblées Générales de la Société mais dans le cadre ces Statuts à la Date de Refonte, aucun des Associés de la Société ne doit être considéré comme Agissant de concert les uns avec les autres; ou (b) la vente, transfert ou disposition (qui ne sont pas effectués par une filiale à 100% de la Société à une autre filiale ou à la Société ou de la Société à une de ses filiales à 100%) de substantiellement l'entièreté des engagements, avoirs mobiliers et immobiliers du Groupe

Associés: Signifie les détenteurs de Parts Sociales

Parts Sociales: Signifie toutes les parts sociales de la Société quelque soit leur classe

Transfert de Parts Sociales: Signifie un transfert d'une ou plusieurs Parts Sociales ou d'un droit direct, indirect ou fiduciaire ou d'un intérêt dans ces Parts Sociales d'une quelconque manière y compris par voie de vente, disposition, transfert, gage, hypothèque, garantie ou autrement; et Transférer, Transférant ou Transféré, Transférable doit se comprendre en conséquence

Cessionnaire: Signifie la Personne à laquelle les Parts Sociales ont été Transférées

Art. 23. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés se réfèrent à la législation applicable.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société et sont estimés à quatre mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, la version anglaise faisant foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, S. Laguesse, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 février 2005, vol. 430, fol. 56, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 février 2005.

H. Hellinckx.

(015761.3/242/1441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

## ATOUT IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 83.887.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1er février à 11 heures

L'assemblée accepte la démission de Monsieur José Jumeaux des postes d'Administrateur et Administrateur-Délégué et la nomination de Monsieur Fabrice Gallou à ces mêmes postes.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 1er février 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02790. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014739.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.



## APROVIA LUXEMBOURG GROUPE USINE NOUVELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.985.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

Signature.

(014621.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

## ALLIED INTERNATIONAL CONSULTANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 63.339.

Convention de cession

Entre d'une part,

QUARTZ FINANCE S.A., société de droit luxembourgeois avec siège social à 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, ici valablement représentée par M. Herbert Grossmann et la société STRATEGO INTERNATIONAL, S.à r.l., représentée par M. Michel Reynders, ses administrateurs;

ci-après dénommée «le Vendeur».

Et d'autre part,

La société SCOPE CONSULTANTS LTD, avec siège social au Akara Building, Wickhams Cay I, 24, De Castro Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici valablement représentée par M. Dominique Fontaine;

ci-après dénommée «l'Acheteur».

Il est convenu ce qui suit:

#### Art. 1er. Cession

Le Vendeur vend à l'Acheteur, qui l'accepte, 250 parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,00 LUF, entièrement libérées, représentant 50% du capital de la société à responsabilité limitée ALLIED INTERNATIONAL CONSULTANTS, S.à r.l. dont le siège social est établi 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, dont il reconnaît, et si nécessaire se portant fort, être plein et entier propriétaire.

## Art. 2. Prix de vente et paiement

Les parts sont cédées pour et moyennant le prix de 6.197,34 EUR, dont quittance.

#### Art. 3. Garanties

Les parts sont cédées sans aucune garantie tant de fait que de droit.

## Art. 4. Loi applicable

La présente convention est régie par le droit luxembourgeois.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le 20 juin 2003.

Signature / Signature

Le Vendeur / L'Acheteur

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014680.3/984/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

## SPECTA-UNTERNEHMENSBERATUNG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R. C. Luxembourg B 75.568.

Résolution de l'associé unique de la société prise en date du 6 juillet 2004

L'associé unique décide de révoquer le mandat de gérant de M. André Triolet au sein de la société en lui accordant décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Le mandat de gérant de la société est confié à Dr. Eberhard Jost.

Pour extrait conforme

Pour la société SPECTA-UNTERNEHMENSBERATUNG, GmbH

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA03979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014766.3/607/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.



## SAME DAY CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 81.552.

Convention de cession

Entre d'une part,

QUARTZ FINANCE S.A., société de droit luxembourgeois avec siège social à 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, ici valablement représentée par M. Herbert Grossmann et la société STRATEGO INTERNATIONAL, S.à r.l., représentée par M. Michel Reynders, ses administrateurs;

ci-après dénommée «le Vendeur».

Et d'autre part,

La société SCOPE CONSULTANTS LTD, avec siège social au Akara Building, Wickhams Cay I, 24, De Castro Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici valablement représentée par M. Dominique Fontaine; ci-après dénommée «l'Acheteur».

Il est convenu ce qui suit:

#### Art. 1er. Cession

Le Vendeur vend à l'Acheteur, qui l'accepte, 62 parts sociales d'une valeur nominale de 100,00 EUR, entièrement libérées, représentant 50% du capital de la société à responsabilité limitée SAME DAY CONSULTING, S.à r.l., dont le siège social est établi 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, dont il reconnaît, et si nécessaire se portant fort, être plein et entier propriétaire.

## Art. 2. Prix de vente et paiement

Les parts sont cédées pour et moyennant le prix de 6.200,00 EUR, dont quittance.

## Art. 3. Garanties

Les parts sont cédées sans aucune garantie tant de fait que de droit.

#### Art. 4. Loi applicable

La présente convention est régie par le droit luxembourgeois.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le 20 juin 2003.

Signature / Signature

Le Vendeur / L'Acheteur

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014686.3/984/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

#### MATRICARDI EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 65.127.

## **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 9 février 2005 que:

- Monsieur Luigi del Prete a démissioné de ses fonctions d'Administrateur et Administrateur-délégué de la société.
- Sont réélus aux fonctions d'Administrateurs de la société:
- \* Monsieur Giuseppe Matricardi, transporteur international, demeurant à Monte San Pietrangeli (Italie);
- \* Monsieur Luciano Nessi, ingénieur, demeurant à Ascona (Suisse);
- \* Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera tenue en 2010.

- Est élu aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société en remplacement de la FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.:
  - \* KARTHEISER MANAGEMENT, S.à.r.l., ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera tenue en 2010.
- Le siège social de la société est transféré du 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02717. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014736.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.



## GENERAL O & R INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 56.738.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(014689.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

## PASSAGE FITNESS FIRST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5230 Sandweiler, auf der Hohkaul.

R. C. Luxembourg B 72.875.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(014691.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

## MODELES PAR POSTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 165, rue de Belvaux.

R. C. Luxembourg B 25.078.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2005.

M. Wilhelmus

Associé

(014710.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

#### INTEGRATED NETWORK SOLUTIONS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 57.779.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

Signature.

(014758.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

## ANZI-A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2443 Senningerberg, 75, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 76.316.

Constituée par-devant Me Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 2000, acte publité au Mémorial C no 744 du 10 octobre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour ANZI-A S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(014782.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.



## COLINAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 75.287.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

Signature.

(014761.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

## **AVRIUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 85.631.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

Signature.

(014763.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

## TUONO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 97.580.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2005.

Signature.

(014768.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

## **BRUTONHURST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 74.398.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2005.

Signature.

(014769.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

## CAE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 170.127.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 61.397.

Il résulte de la décision du Conseil de Gérance tenue au siège social en date du 29 octobre 2004 de la société CAE INVESTMENTS, S.à r.l. que les gérants ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée illimitée:

Aline Bélanger.

2. Démission du Gérant suivant:

Paul Renaud.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAE INVESTMENTS, S.à r.l.

J. el Gammal

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07568. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014789.3/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.



## FIN-SELECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 97.144.

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. (BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.) ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes en date du 24 janvier 2005.

Luxembourg, le 7 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014771.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

# EUROPÄISCHES BAU- UND DIENSTLEISTUNGSZENTRUM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R. C. Luxembourg B 82.620.

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. (BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.) ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes en date du 24 janvier 2005.

Luxembourg, le 7 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02351. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014772.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

## GROUP INTERNATIONAL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 45.519.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB01997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(014785.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

## GROUP INTERNATIONAL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 45.519.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB01998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(014784.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

## GROUP INTERNATIONAL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 45.519.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB01999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(014783.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.



## EVK-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 104, rue Principale. R. C. Luxembourg B 93.059.

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. (BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.) ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes en date du 24 janvier 2005.

Luxembourg, le 7 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014774.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

## **DEBAFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 97.371.

MONTBRUN REVISION, S.à r.l. ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes en date du 24 janvier 2005.

Luxembourg, le 7 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014775.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

## STAR ATHLON S.A., Société Anonyme, (anc. MORREN LUXEMBOURG S.A.).

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents. R. C. Luxembourg B 59.504.

MONTBRUN REVISION, S.à r.l. ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes en date du 24 janvier 2005.

Luxembourg, le 7 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02359. – Reçu 14 euros.

. Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014776.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

## ESTP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxemburg, 147, rue Cents. R. C. Luxembourg B 84.964.

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. (BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.) ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes en date du 24 janvier 2005.

Luxembourg, le 7 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02361. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014777.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

## PROSPERO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 48, rue de Bragance. R. C. Luxembourg B 30.055.

Par décision du conseil d'administration du 27 janvier 2005, la démission de Monsieur N. Jordan du conseil d'administration de la société a été acceptée avec effet à partir du 2 décembre 2004.

Par décision du conseil d'administration de 14 février 2005, la nomination de Monsieur A.F. Pace-Bonello au conseil d'administration de la société a été acceptée avec effet à 3 février 2005.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour extrait sincère et conforme

T.A.M. Bosman

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03263. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014817.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.



## ALPHIVIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 105.373.

Les statuts coordonnés, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014780.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

## ZARATTINI ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 6, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 94.486.

#### **EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 février 2005 que:

- La société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée Commissaire en remplacement de la société ERNST & YOUNG, démissionnaire.

Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014781.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

## PepsiCo FINANCE EUROPE LIMITED, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.863.

En date du 11 novembre 2004, M. Robert W. Simon a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. van Denzen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014786.3/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

#### HELVETIA PATRIA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 87.256.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui s'est tenue au siège social de la société le mardi 25 janvier 2005 à 11.00 heures

#### Cinquième résolution

L'Assemblée décide de réélire MM. John Noorlander (Président), Rolf-Dieter Brennemann, Hans Hofstetter et Antonio Minichiello au poste d'administrateur pour la période prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

#### Sixième résolution

L'Assemblée décide d'élire ERNST & YOUNG S.A., réviseur d'entreprises pour l'exercice devant clôturer au 30 septembre 2005.

Pour copie conforme

**BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES** 

**Signatures** 

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014810.3/3085/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.



## STEELSTONE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 93.776.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02758, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(014787.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

## FIRETEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 64.153.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(014788.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

#### ECOLE DE DANSE ANNETTE KOHNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 46, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 81.870.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02769, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(014790.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

## SOGEKA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 39.745.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 4 mars 2004 à 11.00 heures à Luxembourg

## Résolutions

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée générale statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Koen Lozie, Administrateur de Sociétés, demeurant à Mamer;
- Monsieur Jean Quintus, Administrateur de Sociétés, demeurant à Blaschette;
- COSAFIN S.A., Société Anonyme, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;
- Monsieur Olivier van der Rest, Administrateur de Sociétés, demeurant à Uccle;
- Monsieur Thierry Trinon, Administrateur de Sociétés, demeurant à Verviers.

L'assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de V.O. CONSULTING LUX S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014812.3/1172/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.



## BRICOURT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 89.616.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour BRICOURT S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(014799.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

## LONGUEVILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 87.200.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour LONGUEVILLE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(014800.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

## PEGASIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 88.088.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB2677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(014809.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

## AGENCE IMMOBILIERE WECKBECKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 93.484.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Signature

Mandataire

(014813.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

## CIMENTS FRANÇAIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 46.270.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

**FIDUPAR** 

Signature

(014815.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.



## CIMENTS FRANÇAIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 46.270.

Extrait du procés-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 28 janvier 2005 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance lors de la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de M. Jean-Paul Meric, Président Administrateur-Délégué, de CIMENTS FRANCAIS, représentée par Yves-René Nanot et de COFIPAR, représentée par Michel Lefebvre, Administrateurs et de Monsieur Philippe Marchat, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03250. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014811.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

## PARISIAN PROPERTY PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered Office: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 106.028.

#### **STATUTES**

In the year two thousand five, on the first day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

There Appeared:

Mr John O'Callaghan, residing at 46 Percy Place, Dublin 4, Ireland,

represented by Mrs Céline Pignon, Attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dublin, on January 31, 2005;

Mr Adam Mesbur, residing at 16 Temple Road, Dartry, Dublin 6, Ireland,

represented by Mrs Céline Pignon, Attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dublin, on January 31, 2005.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name PARISIAN PROPERTY PARTNERS, S.à r.l., (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### Art. 2. Registered office

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

## Art. 3. Object

- 3.1 The object of the Company is the acquisition, management, development and sell, for its own account, of real properties wherever they may be located.
- 3.2 The Company may carry out all transactions (i) in direct or indirect connection with the object of the Company or which may be useful to carry out its object and (ii) pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations



in any enterprise or company in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

- 3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.
- 3.4 The Company may carry out in Luxembourg and/or abroad any transaction and make any investment which it considers necessary or useful to fulfil or develop its object, permitted to Luxembourg companies under the Law.

#### Art 4. Duration

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## II. Capital - Shares

## Art. 5. Capital

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### Art. 6. Shares

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
  - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

#### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers

- 7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or several A manager(s) and one or several B manager(s). The managers are appointed and designated as A manager or B manager by a resolution of the shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).
  - 7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

## Art. 8. Powers of the board of managers

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

## Art. 9. Procedure

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one A manager and one B manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the ma-



jority of the votes cast provided that at least an A manager and a B manager agreed on those resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other, provided that such manager participates at the meeting from the Grand Duchy of Luxembourg. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 10. Representation.** The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two managers of the Company, one of whom must be an A manager and one a B manager, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2.of these Articles.
- Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

## IV. General meetings of Shareholders

#### Art. 12. Powers and voting rights

- 12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

## Art. 13. Form - Quorum - Majority

- 13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

## V. Anual accounts - Allocation of profits

#### Art. 14. Accounting Year

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of the same year.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
  - 14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

## Art. 15. Allocation of profits

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

## VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

#### VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles

## Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.



#### Subscription-Payment

Mr John O'Callaghan, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe for 250 shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 6,250.-; and

Mr Adam Mesbur, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe for 250 shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 6,250.-.

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro.

#### Resolutions of the Shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

- 1. (i) The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:
- a) Mr John O'Callaghan, Revenue Appeals Commissioner, born in Dublin, Ireland, on 24 June 1949, residing at 46 Percy Place, Dublin 4, Ireland; and
- b) Mr Adam Mesbur, Bank Executive, born in Dublin, Ireland, on 13 April 1952, residing at 16 Temple Road, Dartry, Dublin 6, Ireland.
  - (ii) The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:
- a) Mr Roeland P. Pels, lawyer, born in Hilversum (the Netherlands), on August 28, 1949, with professional address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg;
- b) Mr Patrice R. Gallasin, lawyer, born in Villers-Semeuse (France) on December 9, 1970, with professional address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg; and
- c) Mr Bart Zech, lawyer, born in Putten (the Netherlands) on September 5, 1969, with professional address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.
  - 2. The registered office of the Company is set at 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, et le premier février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur John O'Callaghan, avec résidence à 46 Percy Place, Dublin 4, Irlande,

ici représenté par Madame Céline Pignon, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, vertu d'une procuration donnée à Dublin, le 31 janvier, 2005, et

Monsieur Adam Mesbur, avec résidence à 16 Temple Road, Dartry, Dublin 6, Irlande,

ici représenté par Madame Céline Pignon, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, vertu d'une procuration donnée à Dublin, le 31 janvier, 2005,

Les dites procurations resterons, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1er. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination PARISIAN PROPER-TY PARTNERS, S.à.r.l., (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

# Art. 2. Siège social

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.



### Art. 3. Objet social

- 3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, pour son propre compte, de propriétés immobilières quelque soit le lieu où elles se situent.
- 3.2 La Société peut accomplir toutes transactions (i) directement ou indirectement liées à son objet ou qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet et (ii) relatives, directement ou indirectement, à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.
- 3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.
- 3.4 La Société pourra accomplir à Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations et faire tous investissements qu'elle considère nécessaire ou utile pour réaliser son objet social, lorsque ces opérations ou investissements sont permis par la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

#### Art. 4. Durée

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### II. Capital - Parts sociales

#### Art. 5. Capital

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### Art. 6. Parts sociales

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
  - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

# III. Gestion - Represéntation

# Art. 7. Conseil de gérance

- 7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de classe A et d'un ou plusieurs gérant(s) de classe B. Les gérants sont nommés et désignés comme gérant de classe A ou gérant de classe B par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.
  - 7.2 Les gérants sont révocables ad nutum en tout temps (sans raison).

### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance.

### Art. 9. Procédure

- 9.1.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.



- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, en ce compris au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B aient marqué leur accord. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler, à la condition que ce gérant participe à la réunion à partir du Grand Duché de Luxembourg. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, dont l'un doit être un gérant de classe A, et l'autre, un gérant de classe B de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.
- Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

## IV. Assemblée générale des Associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

# V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

# Art. 14. Exercice social

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
  - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### Art. 15. Affectation des bénéfices

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

### VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.



16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

# Souscription-Libération

Monsieur John O'Callaghan, prénommé et représenté comme dit ci-dessus, déclare souscrire à 250 parts sociales de la Société et les libérer intégralement par versement en espèces de EUR 6.250,-; et

Monsieur Adam Mesbur, prénommé et représenté comme dit ci-dessus, déclare souscrire à 250 parts sociales de la Société et les libérer intégralement par versement en espèces de EUR 6.250,-.

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros.

#### Décision des Associés

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1. (i) Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
- a) Monsieur John O'Callaghan, autorité d'appel en matière fiscale (Revenue Appeals Commissioner), né à Dublin, Irlande le 24 juin 1949 avec résidence à 46 Percy Place, Dublin 4, Irlande; et
- b) Monsieur Adam Mesbur, banquier, né à Dublin, Irlande le 13 avril 1952 avec résidence à 16 Temple Road, Dartry, Dublin 6, Irlande.
  - (ii) Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée
- a) Monsieur Roeland Pels, juriste, né à Hilversum, Pays-Bas le 28 août 1949 avec adresse professionnelle à 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg; et
- b) Monsieur Patrice R. Gallasin, juriste, né à Villers-Semeuse, France le 9 décembre 1970 avec adresse professionnelle à 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg; et
- c) Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten, Pays-Bas le 5 septembre 1969 avec adresse professionnelle à 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.
  - 2. Le siège social de la Société est établi à 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

## Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Pignon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 février 2005, vol. 430, fol. 51, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 février 2005.

H. Hellinckx.

(015150.3/242/403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

### ANIREK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 26.625.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

**FIDUPAR** 

Signatures

(014818.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.



### SOGEKA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 39.745.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

**FIDUPAR** 

Signatures

(014814.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

# AW STUCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen. R. C. Luxembourg B 83.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB00788, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Signature.

(014830.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

### AW STUCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen. R. C. Luxembourg B 83.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB00784, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Signature.

(014829.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

### AW STUCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen. R. C. Luxembourg B 83.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB00782, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Signature.

(014828.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

## PFIZER ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 15.100.100,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 50.712.

# **EXTRAIT**

Le conseil de gérance de PFIZER ENTERPRISES, S.à r.l. du 20 janvier 2005 a décidé de nommer, à compter du 20 janvier 2005 et jusqu'au 31 décembre 2005, Guy Kersch, chargé de la gestion journalière de la Société.

Guy Kersch est autorisé à engager la Société par:

- sa seule signature pour toute décision n'excédant pas une valeur de USD 500.000,- et,
- au-delà, lorsque la dépense est appuyée par une décision du département concerné ou, le cas échéant, conformément aux pratiques administratives du groupe.
  - L. Meert

Gérant Principal

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03664. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014910.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.



### IMAGINATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 30, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 31.827.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Signature.

(014831.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

### EIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 82.472.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB01964, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014832.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

### BLU BEL IN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 59.296.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB01959, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014833.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

# MEDIREL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 22, rue de la Barrière.

R. C. Luxembourg B 16.481.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Signature.

(014835.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

# HALSEY GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 375.000,-.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 73.843.

## **EXTRAIT**

Il résulte d'une lettre recommandée datée du 15 décembre 2004 que la société à responsabilité limitée HALSEY, S.àr.l., ainsi que Monsieur David Harvey ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction d'administrateurs de la société anonyme e2co S.A., ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et ceci conformément au contrat de domiciliation, en date du 21 décembre 1999 tel que modifié en date du 19 mars 2001.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour extrait conforme

K. Segers / C. Gammal

Gérante / Membre du Comité exécutif

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06713. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014916.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.



### LOGIS DECOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, rue du Brill. R. C. Luxembourg B 19.536.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Signature.

(014837.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

### LES SAVEURS DE LA SANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 84.562.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Signature.

(014840.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

#### EON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1789 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R. C. Luxembourg B 76.854.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Signature.

(014842.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

### **AEREA**, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 56.783.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire, tenue à la date du 26 janvier 2005 à 10 heures, que les actionnaires ont:

- 1) Pris acte des démissions des administrateurs Monsieur Stéphane Probst, Madame Maria Probst-Nicoletti et Monsieur Guy Feyereisen et leur ont accordé décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
  - 2) Décidé de nommer aux fonctions d'administrateurs:
- Monsieur Kamil Granacki, administrateur de sociétés, né le 15 juin 1979 à Bialystok (Pologne), demeurant 15, Emaliowa St., PL-02-295 Warsaw (Pologne).
- Monsieur Jacek Slizewski, administrateur de sociétés, né le 7 juillet 1970 à Bialystok (Pologne), demeurant 75, Ostrobramska St., PL-04-175 Warsaw (Pologne).
- Monsieur Marek Kalisz, administrateur de sociétés, né le 21 mai 1974 à Bialystok (Pologne), demeurant 9, Rynek St., PL-05-126 Nieporet-Glogi (Pologne).
- 3) Autorisé et mandaté le conseil d'administration à nommer en son sein Monsieur Kamil Granacki aux fonctions d'administrateur-délégué avec tout pouvoir pour engager valablement la société par sa seule signature.
  - 4) Confirmé le transfert du siège social au 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.
- 5) Appelé à la fonction de Commissaire aux comptes la société ETCS S.A., une société avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au RC sous le n° B 89.416.

Luxembourg, 26 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02946. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014864.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.



### LE SIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 50.236.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02476, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour LE SIRES S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(014865.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

### FINREF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 80.989.

Le bilan de clôture de dissolution au 24 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour FINREF S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(014867.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

## MERCANDIA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 103.613.

### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire, tenue à la date du 25 janvier 2005 à 16.00 heures, que les actionnaires ont:

- 1) pris acte de le démission de l'administrateur Monsieur Eric Kaiser et lui ont accordé décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;
- 2) décidé de nommer à la fonction d'administrateur Monsieur Jean Sevaux, administrateur de sociétés, né le 21 août 1934 à Marseille (France) et demeurant au 11, Collingham Gardens, SW5 OHS Londres (Grande-Bretagne);
- 3) autorisé et mandaté le conseil d'administration à nommer en son sein Monsieur Habib Tohmé aux fonctions d'administrateur-délégué avec tout pouvoir pour engager valablement la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

M. Tohmé

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02940. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014874.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

## SUNSET HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 87.208.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(014896.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.



# VENTURES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 49.720.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 2 février 2005

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Patrick Ehrhardt de sa fonction d'administrateur et président, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur et président, avec effet au 2 février 2005, Monsieur Laurent Forget, demeurant professionnellement à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour extrait conforme

VENTURES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014919.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

### SUNSET HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 87.208.

\_

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire tenue le 18 novembre 2004

#### Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2004 comme suit:

- administrateurs de catégorie «A»:

MM. Orlando Antonini, industriel, demeurant à Bologne (Italie)

Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg,

Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg.

- administrateurs de catégorie «B»:

MM. Stef Oostvogels, avocat, demeurant à Luxembourg,

Francesco Bellini, administrateur de sociétés, demeurant au Québec (Canada).

Commissaire aux comptes:

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03210. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014920.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

### EUROSCOR, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 26.569.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2005, réf. LSO-BB01507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour EUROSCOR, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(014925.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.



# SAFT BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 105.708.

In the year two thousand and five, on the seventh day of the month of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, to whom remains the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SAFT BETA, S.à r.l., (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on 13<sup>th</sup> January 2005 by deed of Me Henri Hellinckx, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary, and scrutineer Me Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole shareholder represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all 500 shares in issue in the Company were represented at the general meeting so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting was as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company from EUR 12,500.- to EUR 29,320,300.- by the issue of 1,172,312 new shares of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each; subscription to the new shares to be issued to SAFT ALPHA, S.à r.l., (SAFT ALPHA) and payment of the subscription price thereof by way of contribution in kind of all the assets and liabilities (without exception) of SAFT ALPHA, valuation of such contribution in kind of all the assets and liabilities in accordance with the proposal from the board of managers of the Company, allocation to the capital, legal reserve and premium, decision as to the free distribution of the share premium, consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

### Sole resolution

The sole shareholder resolved to increase the issued share capital from twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to twenty-nine million three hundred and twenty thousand and three hundred euros (EUR 29,320,300.-) by the issue of one million one hundred and seventy-two thousand three hundred and twelve (1,172,312) new shares of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each pursuant to the subscription and payment received by the Company as set out hereafter.

All the newly issued shares are subscribed by SAFT ALPHA, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés represented by Me Toinon Hoss, aforementioned, acting pursuant to a proxy dated 7th February 2005 which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

SAFT ALPHA, S.à r.l., against the issuance of the new shares in the Company as per the above, contributes all (100%) its assets and liabilities more fully described hereafter (without exception and for the avoidance of doubt any of its assets and liabilities which may exist as of today's date even without being described hereunder):

- 419,500 class A shares and 21,400 class B shares representing 100% of the issued share capital of SAFT FINANCE, S.à r.l., having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 96.506;
  - cash at bank of EUR 13,000.-;
  - liabilities vis-à-vis sundry creditors of EUR 1,558.-;
  - liabilities against group companies of EUR 500.-;
  - liabilities towards shareholders of EUR 57,461,008.41;
  - all other assets and liabilities of SAFT ALPHA, S.à r.l., as at the time of the contribution.

The above contribution in kind has been the subject of a report of the board of managers of the Company dated 7<sup>th</sup> February 2005.

The conclusion of such report reads as follows:

«In view of all the assets and liabilities of SAFT ALPHA, S.à r.l., the Board of Managers believes that the value of the contribution in kind being all the assets and liabilities without exception of SAFT ALPHA, S.à r.l., amounts to EUR 146,549,934.-.

Therefore it is proposed by the Board of Managers to the shareholder's meeting to value the assets and liabilities of SAFT ALPHA, S.à r.l., to EUR 146,549,934.-.»

Pursuant to the above, the general meeting resolved to value the contribution at one hundred and forty-six million five hundred and forty-nine thousand nine hundred and thirty-four euros (EUR 146,549,934.-) to be allocated as follows: EUR 29,307,800.- to the share capital account, EUR 2,932,030.- to the legal reserve and the balance of EUR 114,310,104.- to the share premium. The meeting confirmed that such share premium shall be freely distributable.

Evidence of transfer to the Company of such contribution in kind has been shown to the undersigned notary.

Consequently to the preceding increase of the share capital of the Company and the issue of shares as aforementioned the meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:



«The issued share capital of the Company is set at twenty-nine million three hundred and twenty thousand three hundred euros (EUR 29,320,300.-) divided into one million one hundred and seventy-two thousand eight hundred and twelve (1,172,812) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The share premium of the Company shall be freely distributable.»

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

### Expenses

Because of the contribution in kind of all assets and liabilities (nothing withheld or excepted) of SAFT ALPHA, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office in Luxembourg to the Company, the parties refer to the exemption of capital duty provided by article 4.1 of the law of 29<sup>th</sup> December 1971.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at six thousand euros (6,000.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementionned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le septième jour du mois février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de SAFT BETA, S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée le 13 janvier 2005 par acte de Maître Henri Hellinckx, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et comme scrutateur Me Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique représenté ainsi que le nombre de parts sociales détenues par lui sont repris dans une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les 500 parts sociales émises dans la Société étaient représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

- 2. L'ordre du jour de l'assemblée était comme suit:
- Augmentation du capital social émis de la Société de EUR 12.500,- à EUR 29.320.300,- par l'émission de 1.172.312 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune; souscription des nouvelles parts sociales devant être émises à SAFT ALPHA, S.à r.l., (SAFT ALPHA) et paiement du prix de souscription par apport en nature de tous ses actifs et passifs (sans exception) de SAFT ALPHA; évaluation de cet apport en nature de tous les actifs et passifs en conformité avec la proposition du conseil de gérance de la Société, allocation au capital, à la réserve légale et à la prime d'émission, décision de la libre distribution de la prime d'émission, modification en conséquence de l'article 5 des statuts.

Après délibération, l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

### Résolution unique

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingtneuf millions trois cent vingt mille trois cents euros (EUR 29.320.300,-) par l'émission d'un million cent soixante-douze mille trois cent douze (1.172.312) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune conformément à la souscription et au paiement reçu par la Société tel que décrit ci-après.

Toutes les parts sociales nouvellement émises sont souscrites par SAFT ALPHA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, représentée par Me Toinon Hoss, prémentionnée, agissant conformément à une procuration datée du 7 février 2005, qui restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

SAFT ALPHA, S.à r.l., contre l'émission de nouvelles actions dans la Société, tel que décrit ci-dessus, apporte tous (100%) ses actifs et passifs, plus amplement indiqués ci-après (sans exception et afin d'éviter tout doute, tous ses actifs et passifs qui existent à la date d'aujourd'hui, même sans être décrits ci-après):

- 419.500 parts sociales de classe A et 21.400 parts sociales de classe B, représentant 100% du capital social émis de SAFT FINANCE, S.à r.l. ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.506;

- avoirs en banque de EUR 13.000,-;
- dettes envers divers créditeurs de EUR 1.558,-;
- dettes envers les sociétés du groupe de EUR 500,-;
- dettes envers associés de EUR 57.461.008,41;
- tous les autres actifs et passifs de SAFT ALPHA, S.à r.l., au moment de la contribution.



La contribution en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 7 février 2005. La conclusion du rapport se lit comme suit:

«Au vu de tous les actifs et passifs de SAFT ALPHA, S.à r.l., le Conseil de Gérance est d'avis que la valeur de la contribution en nature, consistant en tous les actifs et passifs sans exception de SAFT ALPHA, S.à r.l., s'élève à EUR 146.549.934,-.

Dès lors, il est proposé par le Conseil de Gérance à l'assemblée des associés d'évaluer les actifs et passifs de SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l., à EUR 146.549.134,-.»

Sur la base de ce qui précède, l'assemblée générale a décidé d'évaluer l'apport à cent quarante-six millions cinq cent quarante-neuf mille neuf cent trente-quatre euros (EUR 146.549.934,-) alloué comme suit: EUR 29.307.800,- au compte de capital, EUR 2.932.030,- à la réserve légale et la balance s'élevant à EUR 114.310.104,- à la prime d'émission. L'assemblée a confirmé que cette prime d'émission sera distribuable.

Preuve du transfert à la Société de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné.

En conséquence de la précédente augmentation du capital social de la Société et de l'émission de parts sociales telles que pré-mentionnées, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts qui devra être lu comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-neuf millions trois cent vingt mille trois cents (EUR 29.320.300,-) euros divisé en un million cent soixante-douze mille huit cent douze (1.172.812) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des statuts. La prime d'émission de la Société sera librement distribuable.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

En raison de l'apport de la totalité des actifs et passifs (rien n'étant retenu ou exclu) de SAFT ALPHA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, à la Société en contrepartie de l'émission de nouvelles parts sociales dans la Société, les parties se prévalent de l'exemption du droit d'apport prévue à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971.

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, quelle que leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation de capital social et sont estimés à six mille euros (6.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, S. Laguesse, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 11 février 2005, vol. 430, fol. 56, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 février 2005.

H. Hellinckx.

(015752.3/242/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

## SAFT BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 105.708.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 février 2005. H. Hellinckx.

(015753.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck